

le magazine **scribe**

ÉDITION NUMÉRIQUE

La source d'information par excellence des directeurs municipaux du Québec

Septembre 2020 . Volume 45 . Numéro 3

Préparation du budget municipal

REMISE DES PRIX

Remise des prix annuels

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Calendrier de formation automne 2020 de l'ADMQ



ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des directeurs municipaux du Québec



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

La MMQ détient une **expertise municipale inégalée** en assurance de dommages, en règlement des réclamations et en gestion des risques.

VIVEZ VOUS AUSSI L'EXPÉRIENCE MMQ!

PLUS DE 99 %
DE NOS MEMBRES RENOUVELLENT
LEUR POLICE D'ASSURANCE
AVEC NOUS

LA SEULE SOLUTION
D'ASSURANCE
ENTIÈREMENT DÉDIÉE
AU MONDE MUNICIPAL

CONTACTEZ-NOUS
1 866 662-0661

mutuellemmq.com



TABLE DES MATIÈRES

Septembre 2020 | Volume 45 | Numéro 3

- | | | |
|--|--|--|
| <p>4 Mot de la présidente et du directeur général
La créativité au cœur de notre travail!</p> <p>6 Actualité
Assemblée générale annuelle
Grande Webdiffusion gestion municipale
Les formations ADMQ
Guide du CERIU
Nominations et retraites</p> <p>9 Portrait d'un administrateur
Chloé Gagnon : une relève active</p> <p>12 Congrès remise des prix
Directeur municipal agréé (DMA)
Prix Excellence en formation 2020
Engagements municipaux
Prix Hommage Renée-Vaudreuil</p> <p>20 Dossier Préparation du budget municipal
Créer de la richesse pour survivre
Une relance sociale à prévoir
Astuces pratiques pour la préparation budgétaire
Par où commencer?
Un travail d'équipe</p> | <p>28 Calendrier de formation automne 2020 </p> <p>32 La réponse de l'expert </p> <p>33 Chronique MMQ</p> <p>34 Chronique Juridique</p> <p>35 Chronique Fiscalité</p> <p>36 Chronique Santé et Sécurité</p> <p>38 Chronique Ressources humaines</p> <p>39 Chronique Commission municipale du Québec</p> <p>41 Chronique Environnement</p> <p>42 Chronique FQM Assurance Assurance collective</p> | <p>28 Calendrier de formation automne 2020 </p> <p>32 La réponse de l'expert </p> <p>33 Chronique MMQ</p> <p>34 Chronique Juridique</p> <p>35 Chronique Fiscalité</p> <p>36 Chronique Santé et Sécurité</p> <p>38 Chronique Ressources humaines</p> <p>39 Chronique Commission municipale du Québec</p> <p>41 Chronique Environnement</p> <p>42 Chronique FQM Assurance Assurance collective</p> |
|--|--|--|



ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des
directeurs municipaux
du Québec

FORMER. INFORMER. PERFORMER.

400, boul. Jean-Lesage,
Hall est, bureau 535, Québec
(Québec) G1K 8W1
418 647-4518 | admq.qc.ca |

Rédacteur en chef
Julie Simard, ADMQ

Rédaction
ADMQ
Fernández relations publiques

Révision linguistique
Magali Laurent

Graphisme
Perfection Design communication

Publicité
Nathalie Martineau, ADMQ

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans le magazine *Scribe* est autorisée à la condition d'en indiquer clairement la source. Les opinions émises par les collaborateurs et les personnes interviewées n'engagent qu'eux-mêmes.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 0707-277X

NOTE IMPORTANTE

Pour une navigation et une consultation optimales, il est recommandé d'utiliser les navigateurs FIREFOX ou Google CHROME.

Tous les titres d'articles de cette page cachent des hyperliens qui renvoient au texte.

Toutes les annonces de ce numéro renferment des hyperliens.

LA CRÉATIVITÉ AU CŒUR DE NOTRE TRAVAIL!

L'automne apporte son lot de défis pour les gestionnaires municipaux, et cette année ne fait pas exception.

La préparation du budget, qui a commencé ou qui débutera bientôt, se veut un exercice important. Dans le contexte actuel, il y a plusieurs éléments à prendre en considération dans la réflexion. C'est pourquoi une excellente planification aide à la prise de décision et participe au succès de ce travail. Nous avons donc préparé un dossier spécial sur ce sujet à la page 20.

Qui plus est, nous savons que dans les prochains mois, la situation due à la Covid-19 risque d'apporter des changements dans nos manières de procéder. Sans compter les nouveaux règlements et les nouvelles lois qui seront normalement adoptés avant la fin 2020.

Présente sur plusieurs comités techniques de différents ministères, l'ADMQ aide ces derniers dans leur prise de décision et rendra disponibles pour ses membres plusieurs outils techniques afin de les guider dans l'exercice de leur fonction. Nous vous invitons donc à consulter les communications que l'équipe prépare selon les mises à jour gouvernementales. Des infolettres sont envoyées régulièrement aux membres pour les tenir informés des derniers développements. Elles fournissent des conseils précieux.

Dans un autre ordre d'idées, en raison de l'annulation du congrès annuel, nous avons présenté la première édition de la Grande Webdiffusion gestion municipale, en collaboration avec la MMQ. Merci à tous les participants. Vous avez répondu en grand nombre à notre appel, et c'est grâce à vous que ce fut un succès. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence le travail exceptionnel de l'équipe de l'ADMQ. Créer un nouvel événement, d'une aussi grande qualité, en seulement quelques semaines, voire quelques jours, est un véritable tour de force. BRAVO!

Dans la continuité de cet événement, nous poursuivrons notre mission de former les gestionnaires municipaux au courant de l'automne. À cet effet, avec nos partenaires, nous avons développé des webinaires qui seront présentés d'ici le mois de décembre. De plus, nous avons mis sur pied un nouveau type de formation, offerte totalement gratuitement : les Rendez-vous techniques de l'ADMQ. Il y en aura au moins trois cet automne.

Nous tenons également à souligner l'apport exceptionnel de Guy Charland à l'ADMQ et au monde municipal. Guy a été présent au sein de l'équipe pendant une dizaine d'années. Il a entre autres développé l'important programme de formation en ligne menant au titre de Directeur municipal agréé (DMA). Depuis 2017, année de la première cohorte où 13 membres ont reçu leur diplôme, ce ne sont pas moins de 112 personnes qui ont décroché leur DMA. Et ça continue, puisque plusieurs membres travaillent actuellement pour l'obtention du titre. Nous sommes fiers de voir l'ampleur prise par ce programme en seulement quatre ans. Ainsi, le conseil d'administration trouvait très important de souligner l'implication de monsieur Charland en lui remettant le prix Renée-Vaudreuil 2020. Merci Guy, et bonne deuxième retraite!

Finalement, merci aux membres de nous faire confiance. Vous êtes très nombreux à faire appel à nos services dans le cadre de vos fonctions. Vous êtes présents à nos formations et à nos Rendez-vous techniques. L'ADMQ, c'est vous!



Sophie Antaya
Présidente, ADMQ,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière, Boischatel



Marc-André Pâlin
Directeur général, ADMQ

N'hésitez pas à communiquer avec notre équipe pour toute interrogation ou pour tout besoin. Nous sommes présents pour vous. ■

Sophie Antaya
Présidente, ADMQ

Marc-André Pâlin
Directeur général, ADMQ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 9 juin dernier s'est déroulée l'assemblée générale annuelle de l'ADMQ. Pour une première fois, cette dernière a eu lieu par vidéoconférence. Une réussite, puisque 108 membres étaient présents à cet événement.

Mesdames Sophie Antaya, présidente de l'ADMQ, et Brigitte Vachon, vice-présidente et secrétaire-trésorière par intérim, ainsi que monsieur Marc-André Pâlin, directeur général, ont présenté, entre autres, les modifications aux règlements généraux, le bilan des activités de la dernière année et les états financiers.

Vous pouvez consulter le rapport annuel 2019 sur le site Internet de l'ADMQ : <https://admq.qc.ca/#rapports-annuels-2019>.



Par ailleurs, des élections pour les postes d'administrateur dans les zones suivantes auront lieu au courant de l'automne :

- Outaouais
- Sud-Ouest-du-Québec
- L'Estrie
- Bas-Saint-Laurent-Ouest
- Bas-Saint-Laurent
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- La Côte-Nord

Surveillez nos différentes communications pour tous les détails.

Les formations ADMQ

L'ADMQ a toujours été à l'avant-garde en ce qui concerne son offre de formation. Dans le contexte actuel, nous avons proposé à nos membres plusieurs webinaires dès le mois d'avril. Ces formations sont d'ailleurs disponibles à l'achat pour écoute en différé :

- SEO: le fonctionnement du système électronique d'appel d'offres
- DG municipaux : comment communiquer efficacement en temps de crise ?
- Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal: trucs et astuces pour mieux s'y retrouver
- Remboursement des dépenses des élus et des employés, quelles sont les possibilités ?
- Un climat de travail perturbé, comment y survivre ?

L'offre de formation pour l'automne est présentée en page 28, 29 et 30.

Grande Webdiffusion gestion municipale

La première édition de la grande Webdiffusion gestion municipale, présentée par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), a eu lieu du 16 au 18 juin, en remplacement du congrès annuel. Avec 330 membres ayant participé à cet événement, nous pouvons affirmer que ce fut un réel succès!

Cette formule novatrice, conçue sur mesure pour les gestionnaires municipaux et leurs employés, a présenté neuf webinaires en trois jours. Préparées par des spécialistes en droit municipal, ces activités virtuelles ont abordé les différents volets de la gestion municipale. Merci à nos partenaires-formateurs :

- PFD avocats
- Cain Lamarre
- Morency avocats
- Therrien Couture Jolicoeur
- Bélanger Sauvé
- Lavery
- Tremblay Bois
- Vox avocat(e)s
- La Mutuelle des municipalités du Québec

Nouveau guide

Le *Guide de gestion des actifs municipaux pour le renouvellement des infrastructures ponctuelles en eau*, préparé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), vise à doter les municipalités de toutes tailles d'un outil permettant une planification réaliste du renouvellement de leurs infrastructures ponctuelles en eau afin d'assurer la pérennité de leurs services. Ce guide gratuit peut être [téléchargé sur le site du CERIU](#). ■



NOMINATIONS

Bastien Thibaudeau est le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce. Il était auparavant dans le domaine de l'inspection municipale. Félicitations, monsieur Thibaudeau!

Jimmy Morin a été nommé le 11 mai directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hedwidge. Félicitations, monsieur Morin!

Louise Sisle Héroux est la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand. Félicitations, madame Héroux!

Sylvie Gosselin est la nouvelle secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu depuis le mois de mars. Félicitations, madame Gosselin!

Marie-Céline Corbeil est la nouvelle directrice générale de la Municipalité de Val-Joli. Félicitations, madame Corbeil!

Nancy Lizotte est la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth. Félicitations, madame Lizotte!

Nancy Chassé a été nommée au poste de secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth. Félicitations, madame Chassé!

Lisa Houde est la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Petit-Saguenay depuis le 9 mars. Félicitations, madame Houde!

Carole Dubois a été nommée en mars directrice générale de la Ville de Macamic. Félicitations, madame Dubois!

Mélanie Thibault est la nouvelle directrice générale et greffière de la Ville de Dunham. Elle était auparavant directrice générale de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge. Félicitations, madame Thibault!

Natalie Arsenault est, depuis le mois de février, la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Nédélec. Félicitations, madame Arsenault!

Laurence Tardif a été nommée directrice générale de la Municipalité de Mont-Saint-Michel. Félicitations, madame Tardif!

Geneviève Pinard a été promue au poste de secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lorrainville. Félicitations, madame Pinard!

Carole Barbier est la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. Félicitations, madame Barbier!



DEVEAU

Me Marc Tremblay
mtremblay@deveau.qc.ca

Me Sylvain Lefebvre
slefebvre@deveau.qc.ca

avocats et associés principaux

Me Caroline Sauro
csauro@deveau.qc.ca

Me Dominique Bougie
dbougie@deveau.qc.ca
avocats

À Gatineau :

8-867, boul. Saint-René Ouest
Gatineau (Québec) J8T 7X6
Téléphone : 819.243.2616
Télécopieur : 819.243.2641

À Laval :

808-2540, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2S3
Téléphone : 450.686.1122
Télécopieur : 450.686.2822

Jean-Eudes Gaudet est le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et ce, depuis le mois de mai. Félicitations, monsieur Gaudet!

Josette Dufour est la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Gervais. Félicitations, madame Dufour!

Annik Martin a été promue au poste de directrice générale de la Municipalité de Sainte-Christine au mois de juin. Félicitations, madame Martin!

Guylaine Dancause a été nommée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-François-du-Lac. Félicitations, madame Dancause!

Mathieu-Charles LeBlanc est le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Calixte. Félicitations, monsieur LeBlanc!

Monique Dallaire est la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette. Félicitations, madame Dallaire!

Marie-Pier Aubuchon a été nommée en juillet directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Félicitations, madame Aubuchon!

Caroline Bergeron est la nouvelle directrice générale de Saint-Prime. Félicitations, madame Bergeron!

Lucie Riendeau a été nommée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Pike River au mois de mai. Ses 25 ans d'expérience dans le monde municipal et ses solides compétences seront un atout pour la municipalité. Félicitations, madame Riendeau!

Marie-Josée Lamothe est la nouvelle directrice générale de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, et ce, depuis le mois de juin. Félicitations, madame Lamothe!

RETRAITES

Chantal Vignet a pris sa retraite en juin dernier. Elle était alors à l'emploi de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons. Bonne retraite, madame Vignet!

Pierre Loïselle a pris sa retraite fin juin de la Ville de Dunham. Bonne retraite, monsieur Loïselle!

Après un engagement de 42 ans dans le domaine municipal, **Sylvie Malo** a pris sa retraite au mois de juillet à titre de greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, après 13 années passées à la Ville et 29 dans la Municipalité de Crabtree. Bonne retraite, madame Malo!

Après 33 années passées au poste de directrice générale de la Municipalité Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus, **Marie-France Létourneau** a pris sa retraite en juin. Bonne retraite, madame Létourneau!

Mario Boyer a pris sa retraite de la Ville de Thurso. Il était également représentant de la zone de l'Outaouais. Bonne retraite, monsieur Boyer!

Roland Gascon prendra sa retraite dans les prochaines semaines de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette. Bonne retraite, monsieur Gascon!

Martine Beaudoin prendra sa retraite dans les prochaines semaines de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Elle occupera les fonctions de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pendant un certain temps pour assurer la transition au sein de la direction. Bonne retraite, madame Beaudoin!

Régis Girard quitte ses fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Prime après 37 ans de service. Bonne retraite, monsieur Girard!

Michel Saint-Martin, de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, a pris sa retraite en juillet. Il était depuis le 2 juillet 2018 directeur général adjoint. Auparavant, il avait occupé les fonctions de directeur général. Bonne retraite, monsieur Saint-Martin! ■

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE.

Avec 17 bureaux répartis à travers tout le Québec et plus de 230 professionnels du droit dont plus de 25 en droit municipal, Cain Lamarre a la capacité d'offrir ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer ; une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.





Membre du conseil d'administration

CHLOÉ GAGNON: UNE RELÈVE ACTIVE

Directrice générale de Montebello et membre du conseil d'administration de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) depuis un an, Me Chloé Gagnon est une jeune professionnelle dynamique qui apporte un vent de fraîcheur partout où elle passe. Ambitieuse, visionnaire et déterminée, elle a de grands projets pour sa ville et sa profession.

Membre de l'ADMQ depuis ses débuts dans le monde municipal, celle qui est avocate et inhalothérapeute de formation s'est engagée sans hésiter l'an dernier lorsque l'occasion s'est présentée.

« Comme membre du conseil d'administration, je souhaite contribuer au développement de la notoriété de notre profession auprès des élus municipaux. C'est une facette de notre travail qui n'est pas toujours facile. Il peut arriver que notre mandat à la municipalité soit méconnu, donc j'aimerais qu'il n'y ait plus de zones grises dans les rôles de tout un chacun », affirme celle qui est en poste à Montebello depuis un an.

De plus, fière ambassadrice de l'Outaouais, elle tient absolument à garder une voix régionale au conseil

d'administration. « Dans notre région, nous avons une synergie particulière. Nous nous rencontrons régulièrement et nous échangeons sur des enjeux communs. Nous avons aussi un très gros territoire avec beaucoup de municipalités. Bref, je crois que je peux faire une différence dans notre représentation à l'ADMQ. »

Appel aux jeunes

À l'approche des prochaines élections pour siéger au conseil d'administration de l'ADMQ, celle qui compte bien se représenter lance un appel à tous ceux qui souhaitent faire une différence. Comme jeune membre, Me Gagnon estime que la relève est primordiale dans l'administration municipale et son association.

MERCI POUR TOUT!

Après avoir rempli leurs deux mandats de trois ans avec brio au sein du conseil d'administration de l'ADMQ, trois administrateurs doivent laisser leur place, conformément aux règlements. L'équipe souhaite remercier de tout cœur :

- Jean-Pierre Cayer, administrateur de la zone 5-Sud-Ouest-du-Québec, directeur général et secrétaire-trésorier de Lacolle;
- Sonia Tremblay, administratrice de la zone 8-Estrie, directrice générale et secrétaire-trésorière de Barnston-Ouest;
- Rick Tanguay, administrateur de la zone 17- Côte-Nord, directeur général et secrétaire-trésorier de Chute-aux-Outardes.

Leur engagement aura permis à l'ADMQ de rayonner sur tout le territoire en offrant toujours plus de services aux membres. Leur dévouement et leur passion ont assurément contribué à de nombreux succès au cours des dernières années.

Si vous souhaitez, vous aussi, faire une différence pour votre profession, n'hésitez pas à vous présenter aux élections de septembre 2020! Pour plus d'information, rendez-vous admq.qc.ca. ■



SEL BOURGET® TRAITÉ AU CMH-30

Choisissez les produits déglaçants les plus performants sur le marché!

ENTREPRISES
BOURGET



Réduction des taux d'application



Accélération du processus de fonte



Plus écologique et économique



PARTOUT AU QUÉBEC!

DEMANDEZ UNE SOUMISSION

www.bourget.qc.ca
1 800 861-6646



**VOS ALLIÉS
PERFORMANTS**

Notre équipe en affaires municipales

Daniel Bouchard, Valérie Belle-Isle, Anne-Marie Asselin,
André Langlois (avocat consultant), Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon.

lavery
Avocats

«
COMME MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION, JE SOUHAITE
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT
DE LA NOTORIÉTÉ DE NOTRE PROFESSION
AUPRÈS DES ÉLUS MUNICIPAUX.
»

– Chloé Gagnon

« Notre profession est peu connue, donc il y a peu de nouveaux DG. C'est important que les jeunes s'engagent, puisque nous avons souvent des idées novatrices qui amènent un renouveau dans nos milieux », souligne-t-elle.

Avec les nombreux départs à la retraite à venir, elle invite également les jeunes professionnels à s'intéresser davantage à cette profession qu'elle estime stimulante. « Notre travail nous apporte beaucoup de satisfaction lorsque nous voyons un projet mené à terme.

Voir un projet aboutir est plus long dans le milieu municipal que dans le milieu privé, mais nous assistons aux résultats concrets de nos démarches de longue haleine. C'est toujours plaisant! » assure-t-elle.

Avoir une bonne capacité d'adaptation et une bonne écoute, être capable de se tenir debout et de se montrer objectif sont selon elle des aptitudes nécessaires à la profession de directeur municipal. Avis aux intéressés!

DMA en devenir

Me Gagnon estime qu'être membre de l'ADMQ ne fut pas une décision difficile à prendre. Elle en retire maintenant de nombreux bénéfices. « Juste la formation est un gros avantage. Il n'existe pas de programme universitaire pour devenir DG d'une municipalité, donc ce sont les formations de l'ADMQ qui nous gardent à jour », note-t-elle, en rappelant du même souffle que les lois changent régulièrement.

Directrice municipale agréée en devenir, Me Gagnon n'a pas tardé à se perfectionner, même si elle venait tout juste d'obtenir son diplôme universitaire en droit. « Il y a de nombreux détails qu'on ne connaît pas dans le milieu municipal. Juste connaître l'évaluation municipale, c'est complexe! Les formations offertes par l'ADMQ donnent une bonne base à ceux qui arrivent dans le milieu et qui ont une formation dans un autre domaine », conclut-elle. ■

Direction générale

Une pensée pour eux!



Votre avocate chez Bélanger Sauvé

Nous aussi!

#çavabienaller



BélangerSauvé, depuis 1967

Pour intégrer la santé et la sécurité
du travail à votre quotidien, rejoignez
le large réseau de municipalités et de
MRC membres de FQM Prévention

FQM PRÉVENTION, UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION SST

VOS AVANTAGES À FAIRE PARTIE DE LA MUTUELLE EN UN COUP D'ŒIL :

- Favorisez un milieu de travail sécuritaire
- Obtenez des réductions de cotisation CNESST
- Accédez à des services médicaux et juridiques
- Prenez part aux décisions

Bénéficiez également d'une
ANALYSE GRATUITE de
votre dossier en santé et
sécurité du travail.

CONTACTEZ-NOUS
sam.ca/fqm-prevention
1 866 951-3343



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Mutuelle de prévention SST

DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ (DMA)

Ce sont 29 membres qui ont reçu
leur certificat DMA cette année



Depuis 2013, l'ADMQ offre à ses membres son programme de formation en ligne pouvant mener au titre de *Directeur municipal agréé* (DMA). Toutes les compétences nécessaires à une gestion municipale efficace et efficiente sont regroupées dans un seul programme afin que les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers occupent adéquatement leur fonction. À ce jour, l'ADMQ peut se targuer d'offrir le SEUL programme

en ligne fait sur mesure pour les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec.

Au cours de la dernière année, un total de 29 membres ont terminé la formation en ligne des six cours de certification permettant d'obtenir le titre de *Directeur municipal agréé* (DMA). Toutes nos félicitations!

Absent des photos : M. Alain Dufour



Prix Excellence en formation 2020

DMA, MÊME POUR L'ADMINISTRATION!

Marie-Pascale Fiset, adjointe administrative de la Municipalité de Crabtree depuis 2017, est fière récipiendaire du prix Excellence en formation 2020, ex aequo avec Caroline Hovington. Fraîchement détentrice de la certification de *Directrice municipale agréée* (DMA), Mme Fiset est la preuve vivante que cette formation est pertinente pour tous les membres de l'administration municipale !

Remis à la personne ayant suivi au moins deux cours lors de la dernière année et ayant maintenu la plus haute moyenne, le prix Excellence en formation est octroyé cette année à une femme qui a fait preuve de détermination. À peine quelques mois après son arrivée en poste à la Municipalité dont elle est originaire, Mme Fiset avait déjà soif d'en apprendre davantage.

« À Crabtree, on nous encourage beaucoup à nous perfectionner par la formation. J'ai toujours été curieuse de connaître tous les aspects de mon métier d'adjointe administrative à la Municipalité, donc je me suis inscrite », affirme-t-elle.

Professionnelle de jour, maman et étudiante de soir, Mme Fiset est toujours

« **MÊME SI JE NE SUIS PAS DIRECTRICE GÉNÉRALE, CE FUT TRÈS UTILE D'ALLER CHERCHER DES OUTILS ADDITIONNELS.** »

— Marie-Pascale Fiset

restée motivée à obtenir la certification. Heureuse diplômée aujourd'hui, elle ne regrette absolument rien. Que ce soit la rédaction de règlements ou le processus de soumission, les nombreuses matières touchées lui ont été d'une précieuse aide.

HÉSITEZ-VOUS À VOUS INSCRIRE?

Mme Fiset est claire à ce sujet : « J'encourage n'importe qui à faire la certification DMA ! Même si nous voyons parfois des choses que nous connaissons déjà, il y a toujours des détails ou des subtilités à prendre en compte. En situation exceptionnelle, comme lors d'une pandémie, ces outils supplémentaires ont aussi beaucoup servi ! Il y a de nombreux éléments particuliers que nous utilisons peu souvent. » ■



Marie-Pascale Fiset

Des avantages pour l'équipe

Le perfectionnement de membres clés de l'administration municipale comporte de nombreux bénéfices. Pour Mme Fiset, cela permet à tous d'avoir les mêmes points de repère.

« Même si je ne suis pas directrice générale, ce fut très utile d'aller chercher des outils additionnels. J'assiste tous les directeurs de service quotidiennement, donc cela me permet de mieux comprendre leur réalité, leurs tâches ainsi que les difficultés qu'ils peuvent rencontrer », ajoute celle qui avait des partenaires d'étude à la Municipalité.

Concrètement, Mme Fiset voit une différence dans ses méthodes de travail. Elle sait où chercher pour obtenir des informations précises, en plus de réaliser ses tâches du premier coup.

Notons qu'elle s'occupe également de l'amélioration continue des méthodes de travail à Crabtree. Numérisation des archives, mise sur pied d'un nouveau site Internet, création d'une application mobile et rédaction de normes de mise en page sont des responsabilités qu'elle a honorées. Bref, elle n'hésite pas à dire que l'efficacité est plus que jamais au rendez-vous ! ■

Prix Excellence en formation 2020

UNE VOLONTÉ D'APPRENDRE QUI MÈNE LOIN

Caroline Hovington, trésorière adjointe à Chute-aux-Outardes depuis 2015, voit ses efforts récompensés et gagne l'un des deux prix Excellence en formation 2020. Fonceuse et passionnée par sa profession, Mme Hovington est un exemple de détermination pour tous.

Axée sur l'acquisition de nouvelles connaissances, Mme Hovington s'est nettement démarquée par ses résultats et sa volonté de se perfectionner. Elle termine présentement la certification de *Directrice municipale agréée* (DMA), ravie d'ajouter des outils à son coffre.

« J'ai entamé la certification DMA un an après avoir commencé à travailler à Chute-aux-Outardes. Les cours m'ont permis d'aller plus loin et de réviser des notions plus complexes, donc c'est venu solidifier mes acquis », affirme-t-elle.

Formée en biochimie, Mme Hovington a obtenu un certificat en comptabilité en 2016 et termine actuellement un baccalauréat en administration des affaires. Présente dans le domaine municipal depuis 2015, celle qui est originaire de la Côte-Nord adore élargir ses compétences.

« Ce qui me motive, ce sont les résultats : le prix Excellence en formation et mes nominations au tableau d'honneur durant mes études au certificat, par exemple. De savoir qu'il y a un diplôme, une reconnaissance de ce qu'on a acquis, c'est une motivation en soi, tout comme le fait d'apprendre de nouvelles choses. Quand je sens que je n'apprends plus, je change d'emploi! C'est essentiel pour moi », ajoute celle qui a travaillé plusieurs années en comptabilité dans le monde de l'édition.

La théorie comme atout

Bien équipée en connaissances pratiques en raison de ses années d'expérience en comptabilité, Mme Hovington souhaitait cependant se doter du côté théorique en arrivant dans le milieu municipal.

« En comptabilité, il y a des chartes de comptes de grand livre, et je n'avais jamais vu une aussi longue charte lorsque je suis arrivée à la Municipalité! C'est très impressionnant. Il y a également la conciliation à des fins fiscales que l'on retrouve juste dans le milieu municipal, et j'avais de la difficulté à bien comprendre la mécanique. Le directeur



Caroline Hovington

général de Chute-aux-Outardes m'a donc suggéré de faire la certification », explique-t-elle.

Aujourd'hui à un cours d'être certifiée DMA, Mme Hovington se sert quotidiennement de ses nouvelles références. « Les cours, ajoute-t-elle, donnent un bon résumé des notions que nous devons retenir. Nous ne pouvons pas lire toutes les lois, donc ils indiquent les points les plus pertinents pour notre travail. Je me réfère encore aux manuels lorsque j'ai des questions. »

Rappelons que le prix Excellence en formation est remis à la personne ayant suivi au moins deux cours lors de la dernière année et ayant maintenu la plus haute moyenne. Cette année, deux personnes ex aequo se sont vu remettre un prix. ■

« LES COURS M'ONT
PERMIS D'ALLER PLUS
LOIN ET DE RÉVISER
DES CHOSES PLUS
COMPLEXES, DONC
C'EST VENU SOLIDIFIER
MES ACQUIS. »

– Caroline Hovington

ENGAGEMENTS MUNICIPAUX

La remise du souvenir aux membres cumulant 20, 25, 30 et 35 années de service est reporté au congrès 2021. Par contre, l'ADMQ désire souligner l'engagement de ses membres dans cette édition du magazine Scribe. *Félicitations pour votre persévérance et votre dévouement!*

20 années

- **Hugo Allaire**, directeur général et secrétaire-trésorier, Entrelacs
- **Pascal Blais**, directeur général adjoint, Saint-Paul
- **Lucie Bourque**, greffière, Rivière-Rouge
- **Francine Brochu**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Nazaire-de-Dorchester
- **Sylvie Champagne**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-François-Xavier-de-Brompton
- **Caroline Choquette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Roxton
- **Marie Dufour**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Isle-aux-Coudres
- **Line Fillion**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Padoue
- **Manon Fortin**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Austin
- **Marie-Hélène Gagné**, directrice générale adjointe, Saint-Adolphe-d'Howard
- **Johanne Gagnon**, greffière, Beaupré
- **Lyne Gironne**, directrice générale, MRC de Témiscamingue
- **Chantal Grégoire**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Val-Racine
- **Tracey Héroult**, directrice générale, Bryson
- **Claudia Lacroix**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Bouchette
- **Martin Léger**, directeur général adjoint, Amherst
- **Manon Lemaire**, directrice générale, Sainte-Brigitte-des-Saults
- **Carole Lemaire**, trésorière, Nicolet
- **Nathalie Lussier**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Robert
- **Martin Maltais**, directeur général et secrétaire-trésorier, Potton
- **Marie-Josée Masson**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Roch-de-l'Achigan
- **Annie Morin**, secrétaire-trésorier adjoint, Portneuf-sur-Mer
- **Maryse Ouellet**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Sainte-Louise

25 années

- **Véronique Pelletier**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Sainte-Françoise
- **Véronique Privé**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Hébertville
- **Christian Riopel**, MRC La vallée-de-l'Or
- **Nathalie Savard**, directrice générale, Rivière-Héva
- **Jim Smith**, directeur général, Messines
- **Michel St-Laurent**, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-Gabriel
- **Maude Tremblay**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
- **Josée Viau**, secrétaire-trésorière adjointe, Sainte-Barbe
- **Yvette Boulay**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-René-de-Matane
- **France Brassard**, secrétaire-trésorière adjointe, Longue-Rive
- **Pascal Caron**, directeur général, Brébeuf
- **Martine Charron**, directrice générale adjointe, Ferme-Neuve
- **Maxime Dauplaise**, directeur général et secrétaire-trésorier, Sainte-Anne-de-Sorel
- **Alain Descarreaux**, directeur général et secrétaire-trésorier, L'Ange-Gardien
- **France Desjardins**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Liboire
- **Danielle Gauthier**, directrice générale adjointe, Saint-Faustin-Lac-Carré

VOX
AVOCAT[E]S inc.

Communiquer le droit

DROIT MUNICIPAL

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

ZONAGE AGRICOLE CPTAQ

DROIT DU TRAVAIL

www.voxavocats.ca

Montréal - Bedford

- **Marie-Claude Guerin**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Tadoussac
- **Sandra Hardy**, directrice générale, La Morandière
- **Linda Hébert**, trésorière, Saint-Chrysostome
- **Jacinthe Imbeault**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Jean-de-Cherbourg
- **Ron Kelley**, directeur général et secrétaire-trésorier, Terrasse-Vaudreuil
- **Alain Lapierre**, directeur général, Saint-Anaclet-de-Lessard
- **Jacqueline Lavallée**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Régie d'Aqueduc Richelieu Centre
- **Armande Perreault**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Georges-De-Windsor
- **Francine Roy**, directrice générale adjointe, Sainte-Flavie
- **Alain St-Vincent-Rioux**, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-Lucien
- **Jacques Taillefer**, directeur général et secrétaire-trésorier, Sainte-Anne-de-la-Pérade

30 années

- **Michèle Bertrand**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Alexandre
- **Angèle Brochu**, directrice générale adjointe, Beaumont
- **Diane Chales**, secrétaire-trésorière adjointe, Gore
- **Marie-Paule Cimon**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Valérien
- **Suzanne Côté**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Très-Saint-Sacrement
- **Claire Coulombe**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Labelle
- **Martine Couture**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Apollinaire
- **Carmelle L. Dupuis**, directrice générale adjointe, Saint-Léonard-d'Aston
- **Roland Gascon**, directeur général, Saint-Venant-de-Paquette
- **Guylaine Giguère**, secrétaire-trésorière adjointe, La Présentation
- **Lison Huard**, greffière adjointe, Forestville
- **Michel Lacasse**, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-Léon-de-Standon
- **Danielle Lambert**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Thomas
- **Line Laporte**, directrice générale, MRC de Montcalm
- **Sylvie Larose**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Henryville
- **Thérèse Lemay**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saints-Martyrs-Canadiens
- **Jeannot Lepage**, directeur général et secrétaire-trésorier, Sacré-Coeur
- **Hélène Malenfant**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Paul-de-la-Croix
- **Céline Ouimet**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Chrysostome
- **Jeanne Pelland**, directrice générale, Saint-Gabriel-de-Brandon
- **Nathalie Pharand**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Clet
- **Lise Pitre**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Alexis-de-Matapédia

Droit municipal, litige, actions collectives, droit du travail, fiscalité municipale et expropriation, droit de la construction et louage résidentiel.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | info@municonseil.com



Municonseil
avocats

- **Anne Pouleur**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Frelighsburg
- **Dany Robert**, directrice générale, Saint-Magloire
- **Danielle Roussy**, trésorière adjointe, MRC du Rocher-Percé
- **Suzanne Sauriol**, directrice générale et secrétaire-trésorière, La Minerve

35 années

- **Manon Beauchemin**, greffière, Valcourt
- **Léonne Bergeron**, Nominique
- **Hélène Bissonnette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Malachie
- **Denise Cossette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Hérouxville
- **Dany Dallaire**, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-Gédéon
- **Ghislaine Gravel**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Sainte-Françoise
- **Alain Hotte**, directeur général et secrétaire-trésorier, Lochaber-Partie-Ouest
- **Daniel Hudon**, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-David-de-Falardeau
- **Jocelyn Jutras**, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-Valère
- **France Lagrandeur**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Joachim-de-Shefford
- **Suzanne Lescomb**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Robert-Bellarmin
- **Guyline Maurice**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Huberdeau
- **Arlene McBrearty**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Nouvelle

- **Richard B. Morasse**, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-Paul
- **Marcelle Pedneault**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Notre-Dame-des-Monts
- **Lise Vachon**, directrice générale adjointe, Vallée-Jonction
- **Jacinthe Valiquette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Lac-du-Cerf

40 années

- **Sylvie Caza**, secrétaire-trésorière adjointe, Saint-Anicet
- **Richard Gagnon**, directeur général, Lac-Saguay
- **Fabienne Larouche**, Saint-Fulgence
- **Gisèle Lauzon**, directrice générale adjointe, Notre-Dame-du-Laus
- **Christiane Leblanc**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Notre-Dame-de-Ham
- **Madelyn Marcoux**, directrice générale et secrétaire-trésorière, East Farnham
- **Réal Pitt**, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-Alphonse-de-Granby
- **Danielle Rondeau**, secrétaire-trésorière adjointe, Saint-Zénon
- **Michel St-Martin**, directeur général adjoint, Sainte-Victoire-de-Sorel

41 années

- **Gaétane Allard**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Augustin-de-Woburn
- **Linda Binette**, directrice générale adjointe, Pointe-Calumet
- **Réal Dulmaine**, directeur général et secrétaire-trésorier, Wickham

- **Gisèle Bisson-Lapointe**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Sainte-Germaine-Boulé
- **Marie-Lili Lenoir**, directrice générale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
- **France Marcotte**, greffière, Portneuf

42 années

- **Jean Charland**, directeur général et secrétaire-trésorier, Sainte-Angèle-de-Prémont
- **Sylvie Malo**, greffière, Notre-Dame-des-Prairies
- **Brigitte Rouleau**, directrice générale adjointe, Saint-Marcellin

43 années

- **Gilles Frappier**, secrétaire-trésorier, Saint-Alexis-des-Monts
- **Liette Martel**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-Calixte
- **Blandine Parent**, directrice générale et secrétaire-trésorière, Saint-André-de-Restigouche

44 années

- **Suzanne Lessard-Gilbert**, trésorière, Sutton

45 années

- **Richard Dufort**, directeur général, Saint-Lin-Laurentides

49 années

Serge Gibeau, directeur général, Saint-Valentin ■



Utilisez notre service de recrutement pour trouver
la perle rare parmi notre bassin de
20 000 travailleurs provenant du monde municipal.

QUÉBEC

MUNICIPAL

20ans

www.quebecmunicipal.qc.ca

Prix Hommage Renée-Vaudreuil

LES HONNEURS À GUY CHARLAND

Le prestigieux prix Hommage Renée-Vaudreuil 2020 a été remis à l'ancien directeur général et conseiller spécial à la formation de l'ADMQ, Guy Charland, pour son engagement exceptionnel envers le milieu municipal tout au long d'une prolifique carrière.

Instigateur de la formation menant au titre de *directeur municipal agréé* (DMA), un programme de perfectionnement unique au Québec qui fait aujourd'hui le succès de l'ADMQ, Guy Charland a changé le visage de l'Association et du rôle du directeur municipal.

« Grâce à cette formation imaginée, conçue et développée par Guy, l'ADMQ a été propulsée au rang de leader en formation pour les gestionnaires municipaux. Avec ce programme, nos membres et la relève sont maintenant mieux outillés pour exercer leur fonction », a souligné Sophie Antaya, présidente de l'ADMQ, lors du dévoilement du prix qui s'est tenu en juin¹.

« Merci, Guy, pour ton travail, ton expertise et ton sens du devoir. Merci de faire évoluer le monde municipal. [...] Tu es un homme d'exception qui a mis sur pied un programme d'exception », a-t-elle poursuivi.

Visionnaire

Pour la petite histoire, le 13 septembre 2009, suivant les recommandations de Guy Charland, le comité exécutif de l'ADMQ a pris la décision importante de s'engager dans la création d'un programme de formation en ligne des plus ambitieux; un ajout essentiel pour préparer adéquatement les DG et les futurs DG aux tâches qui leur incombent, selon le principal intéressé.

« Comme directeur municipal, on commence tous en bas de l'échelle, même si on a une formation de comptable, d'avocat, d'aménagiste ou autre. Il faut apprendre tout le reste! » a expliqué Guy Charland en entrevue à *Scribe* après la remise du prix.

M. Charland a mis à profit toutes ses compétences acquises dans le milieu de l'éducation afin de créer un programme de formation complet avec l'aide précieuse du Cégep de Sorel-Tracy.

Dix ans plus tard, les cours du programme de formation sont en ligne. Performants et assidûment mis à jour, ils sont grandement



M. Guy Charland
Récipiendaire du prix Hommage
Renée-Vaudreuil 2020

appréciés des nombreux DG qui s'y inscrivent chaque année. Ainsi, depuis 2017, pas moins de 112 DG ont obtenu le titre convoité de DMA.

« Je dois une fière chandelle au conseil d'administration de l'ADMQ, qui a cru au projet et qui a maintenu le cap au fil des ans. Ce n'est pas facile pour une organisation d'attendre 10 ans avant de recevoir ce qu'elle a commandé! » souligne Guy Charland, fier d'avoir ainsi contribué au développement de l'Association et des directeurs municipaux de partout au Québec.

Rappelons que, par la remise du prix Hommage Renée-Vaudreuil, l'ADMQ souligne chaque année la contribution exceptionnelle d'une personne à l'avancement du domaine municipal. ■

« GRÂCE À CETTE
FORMATION IMAGINÉE,
CONÇUE ET DÉVELOPPÉE
PAR GUY, L'ADMQ A ÉTÉ
PROPULSÉE AU RANG
DE LEADER EN FORMATION
POUR LES GESTIONNAIRES
MUNICIPAUX. »

– Sophie Antaya

1. En raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, la remise du prix s'est exceptionnellement déroulée en vidéoconférence.





Préparation du budget municipal

Pour les administrations municipales, l'automne est toujours une saison très occupée. C'est la fin des vacances, et la reprise des activités bat son plein. La période des récoltes est également synonyme de préparation budgétaire intensive pour les municipalités du Québec. Bref, il y a du pain sur la planche!

Le budget municipal est un exercice continu absolument crucial pour la pérennité des activités et le développement des projets. Les méthodes de préparation sont multiples, les éléments à considérer nombreux. Toutefois, une chose est sûre: une bonne planification et une rigueur exemplaire sont deux ingrédients d'un budget réussi.

Pour celui de l'année 2021, en plus de la préparation normale, les municipalités doivent considérer le nouveau contexte dans lequel nous vivons depuis mars dernier. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des impacts dans nos milieux de vie. Ralentissement économique, pertes d'emploi et de revenus, dépenses imprévues et suspension de projets sont de nouvelles composantes avec lesquelles les municipalités doivent jongler. Afin de vous offrir des points de repère, *Scribe* est allé à la rencontre de personnes clés qui offrent des témoignages forts éclairants.

CRÉER DE LA RICHESSE POUR SURVIVRE

Durement affectées par la pandémie de la COVID-19, les municipalités du Québec observeront cette année des pertes de plusieurs millions de dollars. Puisqu'une augmentation significative des taxes est une avenue à éviter, Me Jacques Éthier, avocat fiscaliste d'expérience, ne s'en cache pas : le budget 2021 sera tout un défi pour les municipalités.



Me Jacques Éthier, LL.B., M. Fisc.
Avocat, Éthier avocats

Ralentissement de l'impôt foncier et des droits de mutation, perte en revenus d'intérêts causée par le report des paiements de taxes, diminution des permis de construction et suspension de services ne sont que des exemples de sources de revenus en moins pour les municipalités en raison de la pandémie. Ajoutées aux dépenses qu'entraîne la COVID-19, ces pertes amènent des difficultés dans la préparation du prochain budget municipal.

«Les administrateurs municipaux devront être au fait de toutes les possibilités pour relancer l'économie globale de leur ville. Ils seront ainsi mieux adaptés au déconfinement et encore mieux préparés en cas de deuxième vague », affirme d'emblée Me Éthier.

Puisque le déficit est impossible dans leur cas, les administrations municipales devront créer de la richesse dans leur communauté. «Dans le même ordre d'idées que le comité d'experts mandaté pour trouver des moyens de relancer l'économie de Montréal, les municipalités pourraient mettre en place des mesures pour favoriser ou stimuler l'achat local. C'est le point de départ», ajoute-t-il.

Vitaliser ses locaux

Plusieurs commerces ne survivront pas à la pandémie. Dans une petite municipalité, cela peut être dévastateur de perdre l'unique restaurant ou dépanneur de l'endroit. Pour Me Éthier, la municipalité a un rôle à jouer pour freiner cette possible dévitalisation. Elle peut par exemple reprendre des locaux laissés vacants pour la création d'organismes à but non lucratif.

«Créer des organismes communautaires pour assurer la survie de ses commerces est certainement une avenue intéressante à explorer. Pour la municipalité, c'est une façon d'investir dans son milieu et de créer de nouveaux revenus», note-t-il.

TPS et TVQ: trésors cachés

Pour combler le manque à gagner lors de l'élaboration du prochain budget municipal, Me Éthier rappelle aux municipalités qu'elles peuvent aussi aller chercher des sommes importantes, indépendamment de leur taille, grâce au remboursement de la TPS/TVQ payée sur certains biens et services.

«En faisant une planification fiscale, plusieurs articles de la Loi sur la TPS/TVQ peuvent être mis en cause pour se faire rembourser des taxes qui n'ont pas été récupérées par le passé. Seul un avocat fiscaliste peut effectuer cette analyse complète, mais c'est un exercice très important à faire, car il peut y avoir plusieurs milliers de dollars cachés», conclut-il. ■

« FAVORISER UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, GÉRER EFFICACEMENT DES ESPACES COMMERCIAUX VACANTS PAR LA CRÉATION D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET FOILLER POUR TROUVER DES TRÉSORS CACHÉS PAR LE REMBOURSEMENT DE LA TPS/TVQ SONT DES PISTES DE SOLUTION QUI POURRAIENT AMOINDRIR LES EFFETS NÉGATIFS DE LA PANDÉMIE. »

– Me Jacques Éthier

Un complément d'information est disponible à la page 35.

UNE RELANCE SOCIALE À PRÉVOIR

En période de déconfinement graduel, le tissu social des communautés est assurément à remodeler. La relance économique est capitale, mais la relance sociale l'est tout autant ! Pour Isabelle Lizée, directrice générale du Carrefour Action Municipale et Famille, les municipalités font partie de la solution.



Isabelle Lizée, directrice générale
Carrefour Action Municipale et Famille

«La planification budgétaire arrive à grands pas, et il faudra lui donner une orientation de relance sociale. Oui, il faut faire de la relance économique pour les commerçants locaux, mais aussi tenir compte des préoccupations humaines dans le prochain budget. Tout ça aura un effet de levier sur l'ensemble de la communauté», affirme-t-elle.

Actrices de changements qui vont bien au-delà des travaux publics traditionnels, les municipalités du Québec ont maintenant un rôle dans le bien-être des aînés, des familles et des tout-petits. Dans le contexte actuel, Mme Lizée estime qu'il est essentiel de bien s'entourer pour y arriver.

«Il existe plusieurs ressources et outils pour les municipalités. Personne n'est expert dans tout, donc c'est important de travailler en partenariat avec les acteurs de sa communauté pour faire de cette relance un succès!» ajoute-t-elle.

Plusieurs avenues possibles

Dans cette optique, plusieurs ajustements budgétaires seront à faire dans de nombreux domaines. Mais par où commencer ?

«Les camps de jour sont maintenant un service essentiel. Sans camps de jour, la santé économique est fragile. Ils doivent donc être financés en conséquence. Ensuite, on regarde tout ce qui touche à l'emploi. Dans un contexte où le chômage est élevé, les municipalités doivent planifier un soutien aux organismes communautaires d'aide alimentaire, au logement ainsi qu'aux personnes en itinérance et en isolement, par exemple», souligne Mme Lizée.

Sujet d'actualité, l'achat local est un autre élément à considérer lors des ajustements budgétaires. «En plus d'avoir un bon pouvoir d'achat, la municipalité peut montrer l'exemple, auprès des citoyens, en ce qui concerne l'achat local», note-t-elle. Encourager les artistes locaux, mettre en place des coopératives alimentaires ou de services, repenser l'habitation des aînés pour un milieu de vie à échelle humaine et faire la promotion des attraits touristiques régionaux pour un tourisme à petite échelle sont aussi des avenues possibles pour une réelle relance économique et sociale.

Consulter pour mieux cibler

Selon Mme Lizée, toutes les municipalités seront impactées de près ou de loin par la pandémie, mais à différents degrés. C'est la raison pour laquelle il faudra aller prendre le pouls de sa communauté.

«Il n'y a pas de solution miracle. Le contexte est chaque fois différent. Est-ce l'emploi, l'enjeu majeur ? La précarité alimentaire ? L'isolement ? Avoir une lecture plus fine de son milieu grâce à des consultations permettra assurément aux élus et à la direction municipale de mieux cibler leurs interventions, et par le fait même le budget», conclut celle qui les encourage à conserver leur exceptionnelle proactivité. ■

« **IL FAUT FAIRE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE POUR LES COMMERÇANTS LOCAUX, MAIS AUSSI TENIR COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS HUMAINES DANS LE PROCHAIN BUDGET.** »

– Isabelle Lizée



Daniel Tétreault, CPA

BUDGET BASE ZÉRO (BBZ)

M. Daniel Tétreault, CPA et homme d'expérience dans le monde municipal, reconnaît que la préparation d'un budget peut être longue en raison de la méthode BBZ. Cependant, il assure que cette technique budgétaire, qui consiste à répartir à zéro annuellement pour repenser chaque dépense, comporte de nombreux avantages.

Chaque dépense est alors justifiée. Pour le conseil municipal, le budget est ensuite maîtrisé de manière à imputer au bon poste la dépense attribuée. Les décisions financières sont ainsi basées sur des besoins réels plutôt que sur des habitudes, ce qui a pour effet de réduire les opérations peu efficaces ou obsolètes. En bref, prendre son mal en patience peut s'avérer payant! ■

Point de vue comptable

ASTUCES PRATIQUES POUR LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

CPA d'expérience basé en Abitibi-Témiscamingue, Daniel Tétreault accompagne plus de 50 municipalités en comptabilité et fiscalité depuis de nombreuses années. Ce dernier observe quelques confusions dans les façons de faire en période budgétaire. Voici ses recommandations.

« Je constate parfois de petites lacunes dans les municipalités, mais la principale est la séparation des budgets de fonctionnement et d'investissement. Je vois souvent le budget d'investissement à même le budget de fonctionnement, mais je recommande fortement de les séparer. Sinon, on peut observer des écarts importants », affirme d'emblée cet expert-comptable.

Selon M. Tétreault, la meilleure chose à faire est d'utiliser le modèle qui se trouve dans le logiciel *SESAMM*, accessible à l'ensemble des municipalités. Pour obtenir de meilleurs résultats, il faudrait cependant retourner en 2008, dernière année avant des changements de normes.

« Allez chercher vos prévisions budgétaires de 2008, plus spécifiquement les pages S4 et S5. D'un côté, S4 contient les activités financières de fonctionnement, tandis que S5 contient les investissements. Avec ces deux pages comme modèles, c'est fait de manière très distincte. La seule chose qui se retrouve dans les deux pages se sont les immobilisations payées comptant. Par exemple, le bureau municipal a été rénové pour 10 000 \$ cette année : il a été planifié au budget, cette dépense sera taxée, donc c'est le seul montant qui se retrouve sur les deux pages », explique-t-il.

Petite note aussi concernant les subventions, qu'il faut mettre à la page S5, à la ligne 3 « Transferts ». De cette façon, elles ne toucheront pas au budget de fonctionnement.

Taxes et tarifications spéciales

Selon M. Tétreault, il est très important de relire les clauses des règlements d'emprunt reliées aux taxes spéciales afin de s'assurer que les citoyens paient le montant juste et que celui-ci reflète exactement les spécifications du règlement d'emprunt.

« Je sais que cela peut être laborieux, mais refaire les calculs est plus juste que reprendre le montant de l'année précédente.

RÉPARTITION JUSTE DES INTÉRÊTS

Exemple

Au départ, une municipalité contracte un emprunt de 125 000 \$ pour un seul règlement (no. 89). Le calcul des dépenses en capital et des intérêts se veut très simple, car la municipalité reçoit un échéancier de paiement (tableau des versements) et un tableau combiné dans lequel n'apparaît qu'un seul règlement (soit le no. 89).

Lors du renouvellement du règlement no. 89 auquel il reste 15 ans d'amortissement (les renouvellements étant aux 5 ans), la municipalité ajoute deux nouveaux règlements d'emprunt, mais elle les regroupe ensemble pour en faire un seul emprunt. Dans le tableau combiné, le remboursement de capital sera détaillé par règlement, toutefois, l'échéancier de paiement présentera un montant total pour le capital et les intérêts de l'ensemble des règlements. La problématique provient de bien répartir les intérêts par règlement et parfois également de répartir les frais d'escomptes (frais de financement). Si vous éprouvez des difficultés pour effectuer ces calculs, n'hésitez pas à suivre les formations de l'ADMQ. ■

Par exemple, en ce qui concerne la tarification spéciale reliée à la gestion des matières résiduelles, on a vu des augmentations significatives au cours des dernières années. Bref, on ne veut pas se retrouver à charger ou taxer les mauvais montants», note-t-il.

Comptabilités de caisse et d'exercice

Attention de ne pas confondre les comptabilités de caisse et d'exercice. Daniel Tétrault souligne que cette méprise est peu fréquente, mais engendre des écarts importants lorsqu'elle survient.

«Il peut arriver qu'il y ait un décalage entre, par exemple, des travaux et la réception de la subvention pour ces travaux. Si un montant est à recevoir, ce n'est pas un revenu à mettre dans le budget. Lorsqu'il est encaissé, on le soustrait des comptes à recevoir: ce n'est pas du nouvel argent», conclut-il. ■

innovision+
Division Géographie Électorale

La vraie EXPERTISE ne tombe pas du ciel... Elle S'ACQUIERT !... Plus de 20 ANS D'EXPERIENCE à votre service !...

Optez pour les maîtres de l'efficacité démocratique

Vous voulez des districts CONFORMES ?... Une seule façon.

Seul guichet unique pour trouver **TOUT** ce qui fera le succès de votre prochaine élection, en commençant par la révision de vos **DISTRICTS ÉLECTORAUX !**

La seule équipe en mesure de vous offrir des services **PROFESSIONNELS** de GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE : ce processus est trop délicat pour être confié à n'importe qui !...

- ☑ **FORMATION** sommaire offerte aux élus
- ☑ Nombreux **SCÉNARIOS** validés en **TEMPS RÉEL**
- ☑ **CARTOGRAPHIES Acrobat** des scénarios
- ☑ **FICHIERS** pour visualisation **Google Earth** à volonté
- ☑ **DESCRIPTIONS TECHNIQUES** selon les normes de la Commission de la Représentation Électorale
- ☑ Plus de **400 MANDATS** de géographie électorale et **25 MILLIONS** d'électeurs géo-positionnés à ce jour !...

La géographie électorale, croisement de trois expertises :

Attention avant de songer à une reconduction... Avez-vous pensé à TOUT ?...

418.652.1212 innovision.qc.ca

Témoignage

PAR OÙ COMMENCER?

Josée Gauthier, issue du milieu comptable, a travaillé à la Municipalité de Saint-Côme, dans Lanaudière, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière. Elle accompagne maintenant des municipalités dans divers mandats de comptabilité et de gestion. Avec plusieurs préparations de budget derrière la cravate, elle nous confie ses incontournables pour que celui-ci soit réussi.



Mme Josée Gauthier

«La première chose à faire est de prendre le pouls du conseil municipal afin d'établir ses priorités. Après tout, ce sont les élus qui ont le dernier mot. Il faut s'assurer que l'équipe de directeurs ainsi que les employés ont précisé leurs besoins, puisque les élus ne connaissent pas nécessairement tous les détails sur le terrain», commence Mme Gauthier, en soulignant aussi que l'élaboration de la liste des dépenses incompressibles constitue une grande partie du travail.

Pour elle, la direction générale est le pont entre l'administration et le conseil afin qu'ils fassent un tout. Un travail rigoureux tout au long de l'année est le premier ingrédient gagnant pour y arriver.

«Je constate que les outils de travail, comme les logiciels comptables, sont sous-utilisés. Notre mémoire peut

parfois faire défaut, donc c'est important que les directeurs tiennent à jour leurs données. C'est plus long, mais cela permet d'avoir un portrait plus juste lorsqu'on est en préparation budgétaire», ajoute-t-elle.

La meilleure méthode?

Vaut-il mieux travailler en fonction d'un pourcentage d'augmentation maximum ou avec les projets prioritaires qui établissent le pourcentage d'augmentation? Mme Gauthier estime que la meilleure méthode est un mélange des deux.

«Je demande souvent au conseil municipal quel est le montant d'augmentation maximum qu'il est prêt à accepter. Selon les projets prioritaires ou sélectionnés, je calcule ensuite l'impact sur les taxes des citoyens.

Par la suite, nous sommes dans l'obligation de faire des choix pour respecter la capacité de payer des contribuables», affirme Mme Gauthier, qui rappelle qu'un avis public doit être publié huit jours avant l'adoption du budget en séance extraordinaire.

Parmi ses astuces personnelles, elle mentionne entre autres d'éviter d'augmenter les dépenses au même

«**JE CONSTATE QUE LES OUTILS DE TRAVAIL, COMME LES LOGICIELS COMPTABLES, SONT SOUS-UTILISÉS.**»

— Josée Gauthier

pourcentage que l'augmentation du coût de la vie: il faut avoir les montants les plus réels possible. De plus, elle suggère de ne pas perdre de temps avec les soumissions reliées à du financement ou à des subventions. Ces dépenses ne font pas partie de la taxation générale, donc du budget général. ■

QUAND SOUMISSIONNER?

Selon Mme Gauthier, les mois de septembre et d'octobre sont un moment idéal pour commencer à soumissionner les éléments récurrents du budget. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il y a des projets connus, rien n'empêche de faire évaluer les coûts afin d'avoir une idée concrète des investissements requis. N'oubliez pas, toutefois, d'obtenir les prix de l'année suivante. L'inflation peut parfois causer des surprises! ■



Mme Annie Bellefleur
Directrice générale adjointe
Municipalité de Brébeuf

Témoignage

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

À Brébeuf, municipalité des Laurentides, la préparation du budget se fait collectivement par le conseil municipal et les différentes directions. Préparé tout au long de l'année, il représente beaucoup de travail pour cette équipe qui tente de faire le maximum avec le moins de ressources possible !

« Notre préparation est plus intensive à l'automne. Nous mettons à jour les résultats de l'année en cours pour préparer les données budgétaires et les dépenses incompressibles.

Ensuite, le conseil municipal soumet ses demandes, que nous chiffrons le plus possible pour ensuite les intégrer au budget dans le respect de la capacité de payer des citoyens », explique Annie Bellefleur, directrice générale adjointe à Brébeuf.

Toujours à l'écoute des citoyens, l'administration et les élus se

rassemblent pour des soirées de travail intensif. Le budget est présenté, poste par poste, avec divers scénarios et leur impact sur les taxes de la municipalité. Pour illustrer concrètement leurs décisions, Mme Bellefleur prépare tous les scénarios d'augmentation des frais liés aux résidences privées de chaque élu.

Pandémie: nouvelle vision

Comme plusieurs municipalités, Brébeuf a effectué des changements pour s'adapter à la nouvelle réalité imposée par la pandémie. En plus

d'annuler les intérêts sur les taxes et d'organiser différemment les bureaux municipaux, elle a embauché plus de personnes pour le camp de jour et la plage municipale.

« Il faut souligner que sa bonne santé financière a aidé la municipalité à s'adapter. Par contre, le prochain budget aura une nouvelle vision: être à l'affût et se préparer en cas de gestion de crise », conclut Mme Bellefleur. ■

ÉTHIERAVOCATS INC.

Déjà 16 ans au service des villes et municipalités du Québec

PRÉSENTE

La récupération de taxes à la consommation.

Nous offrons un diagnostic fiscal ainsi qu'une consultation téléphonique sans frais afin de qualifier ces possibilités, pour ausculter et voir les possibilités desdits remboursements. **Contactez-nous au 514 396-6608 poste 230** - Me Jacques Ethier, LL.B., M.Fisc. - **ou par courriel à jethier@ethieravocats.com**

Saviez-vous que vous avez possiblement des trésors cachés dans votre administration municipale?

En effet, vous pourriez bénéficier de remboursements supplémentaires sur la TPS-TVQ non récupérées à ce jour!

Nos services

- > Vérification du système de taxes à la consommation
- > Examen complet des auxiliaires comptables de la ville ou municipalité afin d'analyser
- > A possibilité de récupération additionnelle en matière de TPS et TVQ
- > Service de contentieux – opinion et avis juridiques

Nos avantages

- > Solution complète en matière de taxes
- > Économies importantes d'argent
- > Expertise professionnelle offerte par des professionnels tous formés à la maîtrise en fiscalité
- > Consultations téléphoniques gratuites pour tous nos clients

Possibilité de formation sur le traitement de la TPS/TVQ partout au Québec avec Me Jacques Ethier, LL.B., M.Fisc. Informez-vous !

Bureau de Québec
66 Rue du Sault-au-Matlot
Québec, Québec G1K 4A3

514 396-6608, poste 230
jethier@ethieravocats.com
www.ethieravocats.com

Siège social
1, Carré Westmount, bureau 1001
Westmount, Québec H3Z 2P9



CALENDRIER DE FORMATION AUTOMNE 2020

À mettre dans votre calendrier : la liste des formations de l'automne 2020 de l'ADMQ !

Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme : les outils à votre disposition et développements récents

9 SEPTEMBRE, DE 10 H À 11 H 15

Prix : 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférenciers : Me Rino Soucy et Me Christophe Bruyninx, DHC Avocats

La gestion et l'application des règlements d'urbanisme sont toujours des questions qui peuvent s'avérer complexe pour les municipalités. La présente conférence a pour objectif de permettre aux participants de connaître les différentes solutions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les compétences municipales et les nouveautés apportées avec l'entrée en vigueur du projet de loi 122.

Capter et diffuser les séances du conseil: est-ce une bonne idée?

16 SEPTEMBRE, DE 10 H À 11 H

Prix : 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférencière : Me Stéphanie Provost, PFD avocats

Alors que plusieurs municipalités du Québec interdisent aux citoyens de filmer ou de photographier le déroulement d'une séance du conseil municipal, certaines ont choisi de procéder, elles-mêmes, à leur captation vidéo et à leur diffusion sur Internet. Quels sont les enjeux d'une telle décision? Quels impacts cette captation

peut-elle avoir sur le déroulement d'une séance du conseil municipal? Quels droits sont susceptibles d'être affectés? Nous répondrons à ces questions et aborderons d'autres sujets connexes dans le cadre de cette formation.

SEAO – Une démarche pas à pas concernant les principales actions à poser

18 SEPTEMBRE, DE 9 H 30 À 11 H

Gratuit pour les membres ADMQ

À l'aide de captures d'écrans et d'un professionnel travaillant chez SEAO, vous apprivoiserez concrètement les principales actions que vous devez poser dans SEAO. Par exemple, le lancement d'un appel d'offres public ou sur invitation (de la publication de l'avis d'appel d'offres, aux addenda, à la saisie des résultats et autres éléments), et la saisie d'un avis (avis d'appel d'intérêt, avis d'intention ou autre document). De plus, il sera abordé les bonnes et mauvaises pratiques d'utilisation de SEAO, tout au long de la formation.

Rendez-vous technique de l'ADMQ: Bionest

22 SEPTEMBRE, DE 10 H À 11 H

Gratuit pour les membres ADMQ

Conférenciers : René Luc St-Arneault, directeur, développement de marchés, et Pierre-Richard Lavallée, vice-président, ventes résidentielles Québec

Bionest offre une technologie, des produits et des services qui répondent à toutes les exigences en matière

d'assainissement des eaux usées. La protection de l'environnement est ancrée au cœur des valeurs de Bionest. Que ce soit pour une municipalité, une résidence, un chalet ou encore un commerce, la solution est conçue sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de chacun. Un traitement biologique pour un choix écologique par excellence!

Partie 1 : Faciliter la mise à niveau des stations de traitement des eaux usées (étangs aérés)

Partie 2 : Les services offerts pour les installations septiques résidentielles et la réglementation

Réussir les séances du conseil

7 OCTOBRE, DE 10 H À 11 H 30

Prix : 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférencière : Me Mireille Lemay, Tremblay Bois

Une multitude de règles encadrent la tenue des séances du conseil. De l'avis de communication à l'expression du vote, en passant par le maintien du quorum, de l'ordre et du décorum, cet atelier propose une revue des règles que les directeurs généraux sont appelés à appliquer pour assurer la validité des décisions du conseil.

Rendez-vous technique de l'ADMQ: CN

9 OCTOBRE DE 10 H À 11 H

Gratuit pour les membres ADMQ

Conférenciers : Olivier Quenneville, Directeur principal, Affaires publiques, Canada et Julien Leblanc, Agent principal, Design et construction, Ingénierie, CN.

Pourquoi les passages à niveau sont-ils une responsabilité partagée? Au CN, la sécurité est une valeur fondamentale et les gestes que nous posons visent à devenir le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord. Malgré tout, des incidents surviennent encore à proximité des chemins des fers, notamment aux passages à niveau.

Le Comité d'examen sur la *Loi sur la sécurité ferroviaire 2017-2018* reconnaît que la sécurité aux passages à niveau est une responsabilité partagée entre les autorités routières et les chemins de fers. Ce webinaire expliquera comment cette responsabilité partagée se traduit au quotidien, notamment en ce qui a trait à l'entretien, des demandes d'ouverture ou de fermeture de passages à niveau, du sifflement des trains et autres.

Les alternatives de financement des infrastructures municipales

14 OCTOBRE, DE 10 H À 11 H 15

Prix : 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférencier : Me Sébastien Dorion, Dunton Rainville

La conception et la construction d'infrastructures municipales entraînent nécessairement l'obligation de les financer. Dans le cadre et au-delà du règlement d'emprunt et de la taxation, il existe plusieurs alternatives et particularités légales s'appliquant au financement des infrastructures qu'il serait utile, pour un directeur général, de connaître, afin de mieux l'outiller dans sa gestion des fonds publics.

Rendez-vous technique de l'ADMQ: Hydro-Québec

20 OCTOBRE, DE 10 H À 11 H

Gratuit pour les membres ADMQ

Conférencier : Martin Imbleau, vice-président – Stratégies d'entreprise et développement des affaires.

Solidement implantée partout au Québec, Hydro-Québec constitue un formidable levier de développement pour l'économie et la société québécoise. Afin de contribuer au rebond de l'économie au sortir de la crise du coronavirus, Hydro-Québec a annoncé plusieurs mesures ciblées : pause des investissements à l'étranger et devancement de certains investissements futurs au Québec, bonification du soutien aux entreprises pour la mise en place de mesures d'efficacité

énergétique, collaboration avec différents partenaires afin de faciliter le déploiement d'Internet haute vitesse en région, augmentation de la capacité du réseau électrique dans différentes régions afin de faciliter leur développement, nouvelle offre tarifaire afin d'appuyer le secteur des serres, etc.

Martin Imbleau, vice-président – Stratégies d'entreprise et développement des affaires, dresse un portrait des mesures prises pour stimuler l'économie de toutes les régions du Québec.

Projets privés en zone agricole: enjeux et défis pour les municipalités

21 OCTOBRE, DE 10 H À 11 H 15

Prix : 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférenciers : Me Simon Letendre et Me François Montfils, Therrien Couture Jolicoeur

Durant cet atelier, les participants en apprendront davantage sur les rôles des municipalités en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et en vertu des pouvoirs d'intervention disponibles afin de bien soutenir et accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs projets. Un accent particulier sera mis sur les projets à saveur économique, par exemple, lorsqu'une entreprise implantée en zone agricole en vertu des droits acquis souhaite s'étendre davantage en zone agricole.

Le règlement de gestion contractuelle – Les avantages et les inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour les contrats de moins de 105 700 \$

4 NOVEMBRE, DE 10 H À 11 H 15

Prix : 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférencières : Me Éline Francis et Me Caroline P. Fontaine, Vox avocat(e)s

Deux ans après les projets de loi 122 et 155, c'est le temps de faire un bilan sur les pouvoirs accordés aux municipalités en matière de gestion contractuelle. Votre règlement de gestion contractuelle a-t-il été revu? Vous hésitez à vous prévaloir des nouveaux pouvoirs? Quel est le rôle des gestionnaires?

Un rendez-vous technique de l'ADMQ : Bourget

12 NOVEMBRE, DE 10 H À 11 H

Gratuit pour les membres ADMQ

Conférenciers : Vincent Bélanger et Sonia Maltais

Présentation de nos solutions écologiques pour l'entretien des routes soit l'abat-poussière, le traitement de surface et les déglaçants liquides.

Nous aborderons les différentes techniques et aspects dont les caractéristiques, les méthodes d'utilisation ainsi que les énormes bénéfices pour l'ensemble des municipalités du Québec tout en favorisant des produits entièrement québécois et canadien.

Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux

19 NOVEMBRE, DE 9 H 30 À 11 H

Prix : 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférencier : Me Pier-Olivier Fradette, Lavery

Les municipalités occupent des terrains sur leur territoire pour différentes raisons, par exemple, pour installer des conduites, déposer de la neige, drainer un chemin dans un fossé ouvert ou aménager un chemin public. Il arrive cependant que les terrains occupés n'aient pas fait l'objet d'autorisations expresses de leur propriétaire. Quelles sont les conséquences d'une telle occupation d'un terrain privé sans titre par la municipalité? C'est ce à quoi cet atelier permettra de répondre.

L'ABC de l'expropriation

25 NOVEMBRE, DE 10H À 11H30

Prix: 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférenciers: Me Philippe Asselin et Me Matthieu Tourangeau, Morency avocats

Le Code civil du Québec prévoit qu'un « propriétaire ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est par voie d'expropriation faite suivant la loi [...] et moyennant une juste et préalable indemnité ». Une municipalité peut entreprendre un recours en expropriation à défaut de pouvoir s'être entendue de gré à gré avec le propriétaire. Dans le cadre d'un tel recours, la loi impose une procédure stricte. Les directeurs généraux ont tout intérêt à connaître davantage cette procédure et les étapes d'un tel dossier, le tout pour être mieux outillés lors des négociations pour l'achat de terrains.

Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances

9 DÉCEMBRE, DE 10H À 11H30

Prix: 99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Conférencier: Me Axel Fournier, PFD avocats

Cette conférence résume les balises encadrant les nouveaux pouvoirs de taxation et de redevances accordés aux municipalités par le projet de loi 122. Dans un deuxième temps, la formation aborde les considérations pratiques

relativement à l'exercice de ces pouvoirs (champs de taxation possibles, défis liés à la perception, risque de contestation juridique).

Programme de formation en ligne menant au titre de Directeur municipal agréé (DMA) : la formation par excellence pour les gestionnaires municipaux

Conçue spécifiquement pour répondre aux besoins des directeurs généraux, des secrétaires-trésoriers, des greffiers et de leurs adjoints, cette formation en ligne est accessible en tout temps, dans la sécurité de votre foyer ou de votre bureau, et peut être suivie à votre rythme. Unique au Québec, elle comprend six cours de certification menant au titre de DMA et six cours de spécialisation. Que vous la suiviez en vue d'obtenir votre DMA ou seulement pour parfaire vos connaissances, vous trouverez assurément des éléments répondant à vos besoins. De plus, nos mentors vous accompagneront, à distance.

Les mentors sont des gens de renom dans leur domaine :

C1 Directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public
Monsieur Réal Dulmaine

C2 Comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière
Monsieur Daniel Tétreault

C3 Budget municipal : de la planification aux contrôles budgétaires

Monsieur Luc Forcier

C4 Préparation et rédaction de documents municipaux : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques

Monsieur Réal Dulmaine

C5 Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles

Monsieur Charles Ricard

C6 Fiscalité et financement des municipalités au Québec

Madame Mélisa Camiré

S7 Évaluation foncière municipale : la confection du rôle d'évaluation et sa continuité

Madame Mélisa Camiré

S8 Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux

Monsieur Charles Ricard

S9 Pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats

Monsieur Charles Ricard

S10 L'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels,

Monsieur Charles Ricard

Les inscriptions se font en continu. Vous pouvez profiter d'un rabais de la MMQ d'une valeur de 200 \$ sur certains cours. Une occasion à saisir! Places limitées. ■

L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

50 ans



Les *Prix Reconnaissance* des Fleurons du Québec



AGRICULTURE URBAINE



MOBILISATION CITOYENNE



VERDISSEMENT



PROGRESSION

Grand dévoilement des gagnants
lors du gala annuel des Fleurons le jeudi 19 novembre.

MERCI À NOS PARTENAIRES !



UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

- MUNICIPAL
- ENVIRONNEMENT
- EXPROPRIATION



M^{re} André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Myriam Asselin, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin, Anne-Julie Beaulieu

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

tremblaybois.ca

418.658.9966

La réponse de l'expert

UNE MUNICIPALITÉ PEUT-ELLE FAIRE EUTHANASIER UN CHIEN?



Me Rino Soucy
Avocat associé, DHC Avocats

Le 3 mars 2020, le gouvernement a adopté un règlement¹ pour encadrer la présence des chiens sur le territoire des municipalités.

Obligations d'agir

Contrairement à la législation antérieure, le règlement impose aux municipalités d'intervenir et de rendre une ordonnance d'**euthanasie** dans les cas suivants :

- Le chien a mordu **ou** attaqué une personne **et** a causé sa mort **ou** lui a infligé une blessure grave²
- Une blessure grave est définie comme étant une blessure physique pouvant entraîner la mort ou résultant des conséquences physiques importantes.

Il serait pertinent pour la municipalité de définir dans son règlement ce que constitue «une blessure grave³».

L'ordonnance d'euthanasie ne peut être rendue sans que la municipalité ait accordé au propriétaire un délai pour présenter ses observations et lui permettre de produire des documents, s'il y a lieu⁴. Il est donc pertinent de prévoir dans le règlement municipal le délai applicable pour le propriétaire afin de faire valoir ses arguments, ainsi qu'un délai pour la municipalité afin de répondre. Il est illégal pour une municipalité de rendre une ordonnance d'euthanasie sans avoir obtenu les observations écrites du propriétaire ou du gardien.

Les tribunaux auront certainement l'occasion, dans les prochaines années, de se prononcer relativement au bien-fondé des décisions rendues par une municipalité en matière d'ordonnance d'euthanasie. Il est primordial que chaque décision rendue soit bien motivée et soit prise après une analyse approfondie de chaque cas pour éviter des recours judiciaires, mais toujours dans l'objectif de protéger la santé et la sécurité publiques. ■

1. [Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens; Décret 1162-2019, publié à \(2019 151 g.o. 2,49, p. 4904\).](#)
2. Art. 10.
3. [Le Guide d'application publié sur le site du ministère de la Sécurité publique en donne quelques exemples.](#)
4. Art. 12.



CIM

COOPÉRATIVE
D'INFORMATIQUE
MUNICIPALE

DES SOLUTIONS INFORMATIQUES
ADAPTÉES AU MILIEU MUNICIPAL

Des logiciels performants à prix compétitifs

ÉVALUATION
FONCIÈRE



SUITE
FINANCIÈRE



ÉLECTIONS &
RÉFÉRENDUMS



GESTION DU
TERRITOIRE



INSTALLATION
ET SERVICES-
CONSEILS



CIMFQM.CA

MMQ

LA MMQ EST LÀ POUR SOUTENIR LES MUNICIPALITÉS



Sébastien Rainville
Directeur | Gestion des risques
La Mutuelle des municipalités du Québec

Les conseillers de la MMQ mettent leur expertise inégalée en matière de gestion des risques municipaux au service de ses membres en les accompagnant dans l'identification et l'analyse de leurs risques, ainsi que dans la mise en place de solutions concrètes et adaptées aux contraintes spécifiques de chacun.

Pour une municipalité, une gestion proactive des risques comporte plusieurs avantages, dont la réduction des sinistres, l'augmentation de la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'une meilleure stabilité financière.

Nos services en gestion des risques

Les employés des municipalités membres de la MMQ ont plein accès à nos conseillers en gestion des risques municipaux, et ce, sans frais. Ces experts connaissent vos enjeux, respectent vos contraintes et s'adaptent aux situations particulières qui affectent le monde municipal.

Soutien technique préventif pour chaque sphère d'activité municipale :

Cybersécurité

Les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes. Il est essentiel de protéger vos actifs contre cette menace. Nos conseillers vous aident dans l'identification des meilleures pratiques à mettre en place et vous accompagnent dans la gestion des risques de cyberattaque, qui peuvent être nombreux et coûteux.

Sécurité incendie et des lieux

Les causes possibles menant à un incendie sont multiples. Dans le contexte actuel, il est nécessaire de rehausser le niveau de vigilance. L'entretien des bâtiments et la sécurité électrique sont des éléments à prioriser. Notre équipe est là pour vous accompagner dans la gestion de ces risques.

Service d'assistance juridique FQM/MMQ

Nos avocats du Service d'assistance juridique FQM/MMQ partagent leur expertise en matière de relations contractuelles, d'application réglementaire et d'accès à l'information afin de vous permettre d'éviter des erreurs coûteuses.

Sports et loisirs

Le domaine des sports et loisirs évolue très rapidement pour s'adapter à la situation actuelle. Nos conseillers vous accompagnent afin de maintenir l'aménagement, l'organisation et la gestion de vos activités récréatives et sportives sécuritaires.

Travaux publics

Les risques liés aux travaux publics et à la gestion des infrastructures municipales doivent être bien gérés pour éviter que les biens de la municipalité ne subissent des dommages ou encore que la responsabilité civile de celle-ci ne soit engagée. Notre équipe met à votre disposition différents outils pour bien gérer vos risques.

Urbanisme et environnement

Les principaux risques de ce secteur sont liés à la délivrance de permis et de

certificats qui entraîne des réclamations en erreurs et omissions. Nos conseillers en urbanisme et environnement vous accompagnent pour que l'aménagement et le développement de votre territoire soient cohérents et respectent les normes en vigueur.

Webinaires

Consultez nos formations en ligne sans frais qui favorisent la saine gestion des risques municipaux.

Guide des meilleures pratiques en gestion des risques

La MMQ rend disponibles à ses membres de nombreux outils pour mettre en œuvre un plan de gestion intégré de leurs risques.

Articles de blogue

Nos conseillers rédigent des articles axés sur la prévention des principaux risques municipaux qui regorgent de conseils pratiques que vous pouvez mettre en place dans votre organisation.

Pour plus de détails ou pour obtenir de l'aide sur vos enjeux de gestion des risques, visitez le mutuellemmq.com. ■



Me Paola Camacho
Avocate en droit municipal
Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.

Juridique

ATTENTION: IL SERAIT FAUX DE CROIRE QUE LES SOMMES DUES À UNE MUNICIPALITÉ BÉNÉFICIENT TOUTES DES MÊMES PROTECTIONS

Il est bien connu que les taxes foncières sur les immeubles bénéficient d'une priorité et d'un droit de suite selon l'article 2654.1 du Code civil du Québec. Ainsi, une municipalité peut, à la suite d'une vente en justice, être payée avant les autres créanciers, même hypothécaires, et conserver sa créance intacte afin de réclamer les taxes non payées d'un propriétaire postérieur; ce qui est appelé le « droit de suite ». Néanmoins, ce ne sont pas toutes les créances prioritaires qui peuvent bénéficier du droit de suite.

La décision *Ville de La Prairie c. 9255-2504 Québec inc.*¹ nous rappelle qu'une priorité ne confère généralement pas un droit réel de suite, sauf dans des cas exceptionnels pour lesquels le législateur a conféré ce droit. Dans cette affaire, la Ville réclamait des dommages en raison de l'adoption d'un décret fédéral interdisant de construire un projet immobilier sur son territoire. Le montant réclamé correspondait à la valeur des taxes municipales, des coûts des permis de construction et des droits de mutation qu'elle aurait pu recevoir sur une période de 40 ans si le projet immobilier s'était concrétisé.

Tout bien considéré, certaines créances, même si elles ne sont pas des taxes foncières, bénéficient en vertu de la loi d'une priorité et d'un droit de suite et peuvent jouir des

mêmes privilèges du fait qu'elles sont assimilées à un impôt foncier. Par exemple, toute somme due à une municipalité et liée à un immeuble et à son propriétaire, à la suite de l'application de la Loi sur les compétences municipales², bénéficie d'une telle protection, de la même façon que toutes les compensations exigées d'une personne en raison du fait qu'elle est propriétaire d'un immeuble³.

Par ailleurs, la Cour d'appel a déjà reconnu que les sommes dues à une municipalité pour le paiement d'une compensation pour un service d'eau fourni par un réseau d'aqueduc privé permettent à celle-ci de bénéficier en même temps d'un droit de suite et d'une priorité⁴.

Certaines autres créances municipales permettent à la municipalité de se faire payer avant les autres créanciers sans toutefois lui accorder un droit réel sur ledit bien. Cela est notamment le cas des droits sur les mutations immobilières⁵, ou de la créance pour les frais de démolition d'un immeuble⁶.

D'autres créances municipales ne profitent d'aucune protection particulière et sont traitées par les tribunaux comme une somme due à n'importe quel créancier. Ainsi, les sommes exigées à titre d'abonnement comme un tarif

d'électricité, l'accès à une piscine ou à une bibliothèque, ou encore un loyer imposé pour la location d'un terrain, sont des sommes dues à la municipalité qui ne bénéficient d'aucune priorité⁷.

C'est pourquoi il faut toujours bien qualifier la dette afin de déterminer la meilleure manière de se faire payer, car toutes les sommes qui sont dues à la municipalité ne bénéficient pas de la même protection. ■

1. 2020 QCCS 307.
2. Art. 96 de la Loi sur les compétences municipales.
3. Art. 244.7 de la Loi sur la fiscalité municipale.
4. 2014 QCCA 174.
5. 2002 CanLII 32004 (QC CA).
6. Art. 148.0.17 et 233 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
7. 2002 CanLII 32004 (QC CA) et art 244.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Fiscalité

TPS ET TVQ: DÉCOUVREZ LES TRÉSORS CACHÉS AU SEIN DE VOTRE ADMINISTRATION MUNICIPALE



Me Jacques Éthier, LL.B., M. Fisc.
Avocat, Éthier avocats

Dans les prochaines semaines, concilier budget municipal et COVID-19 sera certainement tout un défi. Les difficultés économiques engendrées par la baisse des revenus et l'augmentation des dépenses ne laisseront personne indifférent.

L'administrateur municipal devra donc chercher des solutions afin de tendre à l'équilibre budgétaire, comme l'exige la Loi sur les cités et villes. Existe-t-il des trésors cachés au sein de votre administration municipale?

Astuces pour remboursements additionnels

Saviez-vous qu'il existe un grand nombre de planifications fiscales aidant à augmenter vos remboursements en TPS-TVQ?

Certaines de ces planifications visent à augmenter vos remboursements en TPS-TVQ en vous permettant d'obtenir

plus de 100 % de TPS et plus de 50 % de la TVQ déjà accordée sur vos activités exonérées. D'autres planifications vous permettent de récupérer non pas 50 %, mais possiblement jusqu'à 100 % de la TVQ payée sur vos dépenses d'exploitation et en immobilisation.

Les grands classiques

1. Méthode simplifiée

Cette méthode permet à la municipalité de calculer ses remboursements en TPS-TVQ sur les achats taxables ne dépassant pas quatre millions de dollars, taxes incluses. N'oubliez pas que vous devez réclamer lesdites sommes à chacune de vos périodes de déclarations en TPS-TVQ. Il est donc impérieux de faire ce calcul **avant l'envoi de votre formulaire de déclaration**, sinon ces sommes ne pourront être réclamées et seront donc perdues. Celles-ci peuvent représenter des milliers de dollars par année.

2. Choix en vertu de l'article 272 de la Loi sur la taxe de vente du Québec

Selon l'application de l'article 272, il est possible d'augmenter les remboursements en TVQ au-delà de la période de prescription de quatre années suivant la dernière demande de remboursement. En effet, un choix peut très bien être produit pour un immeuble acquis antérieurement et dont une TVQ fut payée lors

de l'acquisition d'origine et sur les améliorations apportées à cette dernière. Ce choix pourra être exercé, entre autres, si le taux d'activités commerciales sur vos immeubles municipaux est de moins de 50 %.

3. Planification fiscale permettant un changement d'usage

Un changement d'usage se produit lorsqu'un immeuble change d'utilisation. C'est donc dire qu'un immeuble ayant un taux d'activité commerciale de moins de 50 %, faisant ainsi une fourniture d'utilisation exonérée en ne permettant aucun retour en TVQ par le fait même, **pourrait changer d'usage en augmentant son taux d'utilisation commerciale à plus de 50 % (voire à 100 %), entraînant ainsi la récupération intégrale de la TVQ.**

En conclusion, une bonne et saine administration des taxes à la consommation pourra servir la population d'une municipalité, car celle-ci ira chercher le maximum de dollars qui revient de plein droit à ses citoyens. Consulter un avocat fiscaliste vous permettra de bien évaluer vos possibilités de récupérations additionnelles. ■

ÉTHIERAVOCATS INC.

Santé et Sécurité

PRÉVENTION: PLUS QUE JAMAIS AU PREMIER PLAN

La crise sanitaire planétaire, le confinement puis le déconfinement ont frappé de plein fouet, chacun à leur façon, tous les secteurs de l'activité économique. Municipalités et villes ne sont pas en reste. Plus que jamais, le service aux citoyens doit se faire en tout respect de la santé et de la sécurité de chacun, qu'il s'agisse du personnel ou de la clientèle.

Les services bibliothécaires, les conseils municipaux et les arénas, entre autres, ont mis en place des mesures de prévention axées sur l'hygiène et la protection des utilisateurs, selon les recommandations de la Santé publique.

Depuis ce printemps, les mots « protocole », « santé » et « hygiène » résonnent. Résonneront-ils encore longtemps et pour toujours? Quoi qu'il en soit, la **prévention** n'aura jamais été aussi présente.

Bien que le **risque** soit intangible, il est encore présent. Il est non seulement partout, mais n'est associé à aucun secteur d'activité en particulier. Pas de discrimination. Pas de pause. Tout le monde est concerné!

Plus que jamais, chaque employeur municipal doit notamment cibler les risques de contamination, rédiger des protocoles et procédures, apposer des affiches, informer les travailleurs, implanter des mesures de prévention, revoir l'état des lieux et acheter des équipements de protection individuels (EPI). Enfin, chacun doit faire des rappels et agir en cas de non-respect pour que travailleurs et travailleuses s'acquittent de leurs tâches en toute sécurité.

C'est la loi!

La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) parle d'elle-même. Que la municipalité ou la ville soit membre ou non d'une mutuelle de prévention, elle doit cibler les risques dans son environnement, les éliminer et, à défaut, les contrôler, peu importe sa taille. Elle doit ainsi satisfaire aux trois **devoirs** que sont [la prévoyance, l'efficacité et l'autorité](#).

Il ne faut pas oublier que, même en période de pandémie, les municipalités et les villes doivent avoir, dans chacun de leurs établissements, un programme de prévention actif et en lien avec leurs principaux risques. Chaque programme de prévention doit être mis à jour annuellement.



Monelle Chamberland
Directrice de la prévention, Novo

[L'article 49 de la LSST](#) se veut très spécifique en la matière. Voici les six points qui le composent et que le travailleur doit avoir en tête:

1. Prendre connaissance du programme de prévention élaboré par l'employeur
2. Prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique
3. Veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique d'autrui
4. Se soumettre aux examens de santé demandés par l'employeur et exigés par la loi et les règlements
5. Participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur les lieux de travail
6. Collaborer avec le comité de santé et de sécurité (CSS) ou autre instance similaire

Une vague de changements se fera sentir au cours des prochains mois, voire des prochaines années, dans le monde du travail. Tous devront adopter de nouveaux comportements et mettre la SST au cœur de leurs activités. En agissant et en pensant différemment, les travailleurs profiteront peut-être de ce changement pour inculquer à leur entourage les valeurs de santé et de sécurité. ■





Facilitez les échanges avec vos fournisseurs
grâce au module

Transmission électronique des demandes de prix!

Disponible dans le  Portail municipal des fournisseurs, ce module s'intègre directement avec les logiciels de gestion financière de PG Solutions et offre de nombreux avantages.



- Processus rapide et efficace offrant une grande économie de temps.
- Processus conforme aux règles en vigueur et sans possibilité d'oubli, de contournement ou de fraude.
- Respect automatique des dates du calendrier, tel que la date limite pour répondre aux demandes de prix.
- Système de rappel et d'avis intégré pour la ville et pour les fournisseurs.

Prenez contact avec nous dès aujourd'hui afin de savoir comment vous pouvez faire travailler ce module pour vous!

Ressources humaines

LA COVID-19 ET SON IMPACT SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES MUNICIPALITÉS



Michel Larouche, CRIA
Consultant RH

Pas mal de choses ont changé depuis le 17 mars dernier, et encore plusieurs seront appelées à évoluer lors du retour au travail et dans les mois qui suivront.

La capacité d'adaptation de tous sera mise à rude épreuve. Déjà, de nombreuses questions et recommandations relatives à la santé et à la sécurité ont émergé. Maintenant connues, elles sont applicables à votre municipalité. D'autres font encore l'objet de discussions au gouvernement et nous seront communiquées en temps et lieu.

Ce moment d'incertitude est propice à des réflexions sur l'organisation du travail dans la municipalité; un peu comme on le fait lors des élections municipales, avec l'arrivée d'un nouveau conseil :

- Ne serait-il pas temps d'analyser les postes de travail selon les nouveaux besoins ou la nouvelle réalité de la municipalité?
- Le télétravail demeurera-t-il? Quelles mesures d'encadrement seront nécessaires?
- Les mesures d'hygiène entraînent-elles du personnel supplémentaire? À temps plein? À temps partiel? De manière temporaire?
- D'autres postes devraient-ils être supprimés ou modifiés de façon majeure?
- Quels sont les nouveaux besoins?
- Quels seront les impacts des départs anticipés liés à l'âge, le cas échéant? Comment et quand faudra-t-il procéder?
- Le poste de travail pourrait-il changer d'endroit?

Bien d'autres questions encore peuvent se poser.

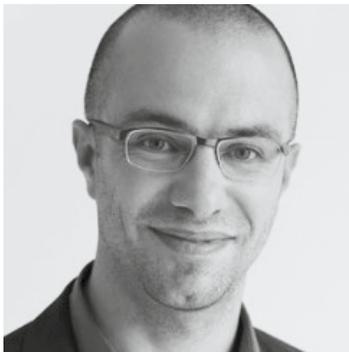
Ce travail se fait en quatre étapes. Premièrement, vous devrez établir le portrait de la situation actuelle: les postes, le personnel, les services offerts, etc. Deuxièmement, vous établirez le portrait de la situation souhaitée, à partir des discussions réalisées avec le conseil et de votre propre vision. Troisièmement, vous ferez l'analyse de ce qu'il faut faire pour passer d'une situation à l'autre. Évidemment, vous devrez tenir compte de la réalité de l'organisation et faire un plan d'action réaliste qui sera approuvé par le conseil. La dernière partie est la plus sensible.

Il faut aviser le personnel des changements à venir ainsi que du plan d'action envisagé. La transparence est de mise, voire cruciale à cette étape. La résistance au changement est une réaction humaine normale et naturelle que seule l'information juste, véridique et réaliste permet d'amoindrir. Cette transparence aide également à rendre les changements prévus réalisables, ou du moins le plus près possible des objectifs. Cette étape nécessite donc de la préparation, de la réflexion et du temps. Vous aurez probablement besoin de plusieurs petites rencontres pour expliquer ces changements et rassurer le personnel. La compréhension du phénomène de la résistance par la direction est nécessaire. C'est ce qui permettra de faire de votre changement un succès. ■

MICHEL
LAROUCHE
CONSULTANTS RH INC.

Commission municipale du Québec

ET LE RESPECT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES DANS TOUT ÇA?



Me François Girard, avocat
Directeur du contentieux et des enquêtes,
Commission municipale du Québec

Personne, pas même les organisations, n'est épargné par les effets de la pandémie. Tout le monde doit changer sa manière de travailler. Toutefois, bien qu'il faille servir au plus vite les citoyens et prendre parfois rapidement des décisions, respecter les valeurs et les règles du code d'éthique de sa municipalité reste un devoir pour tout élu municipal.

Rappelons le rôle clé de la [Commission municipale du Québec \(CMQ\)](#) dans la dénonciation d'actes dérogatoires en matière d'éthique et de déontologie municipales ainsi que les moyens déployés pour les traiter.

Depuis novembre 2018, toute personne peut communiquer à la Commission, de façon anonyme et en toute confidentialité, des renseignements concernant un manquement au code d'éthique et de déontologie de la part d'un élu municipal. Ces divulgations sont essentielles pour maintenir une culture éthique et déontologique dans



Me Nicolas Dallaire, avocat
Commission municipale du Québec

le monde municipal. Elles constituent la « matière première » permettant à la CMQ de bien remplir son rôle. Afin de s'acquitter de cette nouvelle mission, la Commission a institué en 2018 la Direction du contentieux et des enquêtes (DCE).

La DCE est composée d'enquêteurs et de procureurs. Elle effectue les enquêtes administratives en éthique et déontologie. Elle reçoit les divulgations et obtient les renseignements, les documents et les témoignages concernant le ou les manquements. Elle évalue aussi si les informations obtenues sont susceptibles de démontrer un manquement de la part d'un élu municipal et, le cas échéant, elle rédige une citation en déontologie municipale, qu'elle dépose devant la section juridictionnelle de la CMQ, contre cet élu.

La DCE s'est également vu confier la responsabilité de recevoir et d'examiner les plaintes en matière

de représailles et d'effectuer les enquêtes, en matière pénale, à l'égard des personnes qui refusent de collaborer à une enquête, entravent une enquête ou exercent des représailles.

La transmission de renseignements ou de « divulgations » à la CMQ se fait [en ligne](#), par téléphone, par courriel ou en personne. Sans qu'un formalisme particulier soit imposé, les divulgations détaillées sont à privilégier pour permettre à la DCE d'avoir en main un maximum d'informations susceptibles d'être pertinentes concernant les manquements reprochés à l'élu.

La Commission, conformément à la loi, prend toutes les mesures nécessaires pour préserver l'anonymat des divulgateurs, sauf si ces personnes rendent leurs informations publiques.

Si l'élu est cité en déontologie, le divulgateur peut être appelé à témoigner de certains faits.

L'enquête administrative s'exerce notamment par l'obtention de documents et de témoignages auprès de plusieurs personnes, dont l'élu municipal visé, qui doit collaborer à l'enquête. Pour plus de détails sur le déroulement de l'enquête, cliquez [ici](#).

L'élu visé doit fournir les informations et les documents requis, et ce, sous peine d'entrave. Le cas échéant, le rôle d'un avocat présent lors d'un interrogatoire de la DCE est extrêmement limité. La Cour d'appel du Québec reconnaît qu'une personne qui ne répond pas aux questions des enquêteurs, même sur les recommandations de son avocat, commet une entrave. ■

**Commission
municipale**

Québec 

La région de Chaudière-Appalaches se réjouit du prolongement du réseau gazier

Au cours des dernières années, les MRC de Montmagny et de Bellechasse ainsi que la communauté d'affaires de la région se sont mobilisées pour que le réseau de gaz naturel soit prolongé pour alimenter les commerces et industries du secteur.

En réponse à cette mobilisation, et dans une volonté de soutenir le développement économique, le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière de 47,6 M\$ à la région pour le prolongement du réseau gazier de Saint-Henri-de-Lévis jusqu'à Montmagny.

Il s'agit d'une extension de 80 km du réseau de gaz naturel. Cinq municipalités sur le tracé seront desservies, soit Saint-Henri-de-Lévis, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Raphaël, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Montmagny.

Depuis la fin mai, les équipes de construction d'Énergie sont sur le terrain et ont débuté les travaux qui se poursuivront jusqu'en décembre 2020.

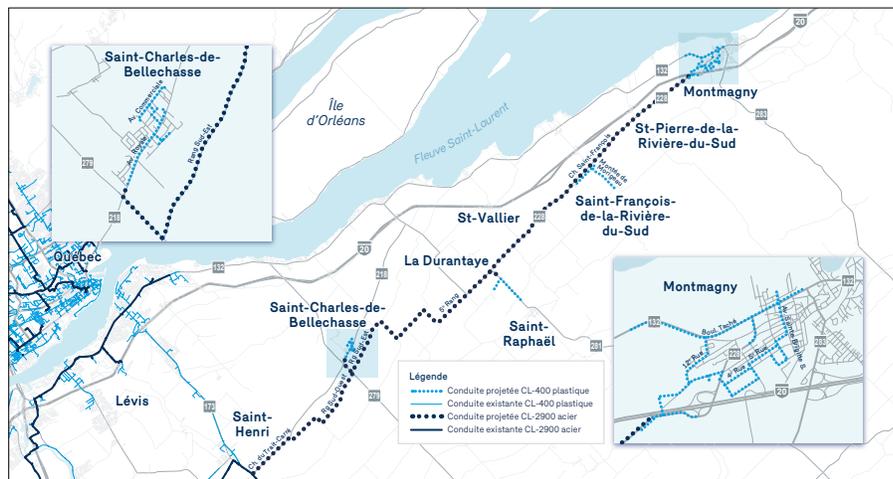
Une énergie avantageuse

Plus concrètement, l'arrivée du gaz naturel dans la région, principalement en remplacement du propane, entraînera une réduction de plus de 2 200 tonnes de GES par année, en plus de réduire significativement les émissions de polluants atmosphériques. Les consommateurs pourraient, à terme, économiser 2 millions de dollars en frais énergétiques annuels.

Avec ce projet, la région de Chaudière-Appalaches aurait par ailleurs l'infrastructure et le potentiel de prendre part à la transition énergétique du Québec avec la production et la consommation de gaz naturel local et renouvelable.

S'adapter à une nouvelle réalité

Dans le contexte actuel de la pandémie de la Covid-19, il a fallu faire preuve d'ingéniosité et de rapidité pour



débuter les travaux en mai comme prévu, et ce, même au moment où la reprise des activités de construction était incertaine.



En effet, conformément aux directives de santé publique, les séances d'informations publiques prévues en mars ont dû prendre une autre forme. Ainsi, des moyens supplémentaires ont été mis en place pour informer à

distance les communautés de la région. Ces moyens ont permis de recueillir de l'information afin d'assurer une bonne coordination des travaux et le déploiement de mesures de mitigation nécessaires lorsque requis.

De plus, des mesures de prévention ont dû être mises en œuvre rapidement pour réduire les risques de propagation du virus et assurer la santé et la sécurité des travailleurs et du public.

Un levier à l'échelle régionale

D'ici décembre 2020, les municipalités pourront ainsi bénéficier de l'arrivée du gaz naturel, un atout majeur pour améliorer la compétitivité des entreprises locales, favoriser le développement de celles-ci et créer des emplois tout en améliorant le bilan environnemental.

Dans le contexte actuel, cette activité économique est vitale pour toutes les régions du Québec.

Environnement

PLASTIQUES, CONTENANTS ET AUTRES OBJETS À USAGE UNIQUE: QUE PEUVENT FAIRE LES MUNICIPALITÉS?



Me Simon Vincent
Avocat, Bélanger Sauvé

Récemment, des municipalités désireuses d'adopter un règlement régissant la circulation des plastiques ou contenants à usage unique sur leur territoire ont consulté nos professionnels. Notre bureau tient à souligner la créativité des mesures proposées par les fonctionnaires et les élus. Il va sans dire que les municipalités entendent dorénavant jouer un rôle de premier plan afin de protéger l'environnement et de lutter contre les changements climatiques.

Voici, en résumé, certaines des orientations que nous avons déjà proposées pour diminuer les risques juridiques découlant de l'adoption de tels règlements, en espérant qu'elles puissent vous être utiles.

Il fait peu de doutes que les municipalités ont les pouvoirs nécessaires afin de réglementer les objets à usage unique. En effet, la loi leur confère de larges pouvoirs en matière d'environnement, de gestion des matières résiduelles et de nuisances. En principe, ces pouvoirs comprennent celui de prévoir une **prohibition**. Elles pourraient même créer un régime de **redevances** en la matière.

Le vrai défi des municipalités porte plutôt sur la manière de mettre en œuvre ce pouvoir.

D'abord, le règlement doit être suffisamment **précis**. Ainsi, même si le sens ordinaire d'expressions telles que « usage unique » ou « recyclable » peut sembler évident à première vue, il pourrait ne pas l'être en pratique. Par exemple, les contenants de styromousse seraient-ils qualifiés de contenants recyclables? Théoriquement, la technologie permettant de recycler la styromousse existe. Toutefois, presque aucune municipalité n'offre un tel service.

Il importe donc de désigner aussi précisément que possible les types de plastiques ou les contenants visés par le règlement, voire de recourir à une description technique. Autrement, le règlement pourrait être déclaré invalide pour cause **d'imprécision**.

Ensuite, les plastiques à usage unique servent, bien souvent, à transporter des produits alimentaires. Or, les principaux pouvoirs sur lesquels s'appuient les municipalités sont de nature environnementale. Ainsi, il importe de rédiger le règlement de manière à régir les **polluants**,

et non les **produits alimentaires** qu'ils contiennent. Le choix des objets régis par le règlement ne doit donc pas s'appuyer sur des considérations étrangères à des objectifs environnementaux, comme le fait qu'ils servent à transporter de la « malbouffe ».

De plus, en adoptant un tel règlement, les décideurs ont souvent en tête un objet distribué par un type précis de détaillant. Il importe néanmoins de s'assurer que le règlement vise l'ensemble des détaillants qui mettent celui-ci en circulation. Autrement, la mesure pourrait être jugée **discriminatoire**.

Enfin, les mesures adoptées doivent s'appuyer sur une **démarche rationnelle**. Ainsi, afin de démontrer que la mesure n'est pas arbitraire, il peut être prudent d'expliquer de quelle manière l'objet visé par le règlement a un impact néfaste sur la municipalité. Il importe aussi de s'assurer que si la municipalité prohibe la vente d'un contenant, il doit exister une alternative viable sur le marché. Dans le cas contraire, le règlement pourrait être jugé **déraisonnable**. ■

Bélanger Sauvé

CONSEIL • NÉGOCIATION • LITIGE

FQM Assurance | Assurance collective

ASSURANCE COLLECTIVE: PARLONS COVID-19!



Marie-Josée Pelletier
Conseillère en régimes d'assurance
collective, FQM Assurances

La récente pandémie a eu des impacts sur tous les aspects de notre vie. Les bouleversements occasionnés par celle-ci ont mis à l'épreuve notre capacité d'adaptation. Nous avons dû faire preuve de créativité pour poursuivre nos activités, sachant que nous devons cohabiter avec le virus. Nos régimes d'assurance collective ont également subi ses effets. Tour d'horizon des répercussions connues et de celles à venir.

Maladie et soins dentaires

Pendant le confinement, nous avons observé une baisse marquée des réclamations pour les professionnels de la santé et les soins dentaires. Ces services ont repris graduellement, avec l'imposition de *Frais COVID* ajoutés aux honoraires habituels afin de couvrir les coûts pour la désinfection et l'équipement de protection. Ces frais sont facturés aux patients, faisant ainsi augmenter le montant de la facture présentée à l'assureur pour remboursement. Il est fort probable que l'ajout de ces frais ait un impact à la hausse sur les prestations remboursées, ce qui

se reflétera dans l'expérience du régime et sur les taux. Quant aux médicaments, une hausse des remboursements a été remarquée depuis le début de la pandémie, s'expliquant notamment par le refus des pharmaciens de délivrer les médicaments pour plus d'un mois. Enfin, signalons l'arrivée des nouveaux tests sérologiques pour détecter la présence d'anticorps spécifiques à la COVID-19 dans le sang. Ces tests ne sont pas remboursés pour le moment, mais advenant un changement de positionnement des assureurs, l'engouement pour ce test pourrait aussi avoir un impact sur l'expérience du régime.

Assurance voyage et annulation de voyage

Ces deux couvertures ont été fortement sollicitées au début de la pandémie pour le remboursement de frais médicaux à l'étranger liés à la COVID-19, mais surtout afin d'aider un nombre important d'assurés souhaitant rentrer au pays à la suite de l'avis émis par le gouvernement canadien. Les assureurs ont également eu à traiter un grand nombre de demandes de réclamations pour des annulations de voyage. Ils suivent de près les développements qui pourraient survenir à l'égard des crédits-voyages puisqu'il pourrait y avoir de nouvelles demandes de remboursements.

Invalidité

Les assureurs ont eu à traiter plusieurs demandes de prestations pour des cas de COVID-19, mais ce sont surtout celles à venir qui inquiètent : est-ce qu'il y aura

une augmentation des demandes pour des problèmes psychologiques? Est-ce que les traitements ou chirurgies reportés auront un impact sur le nombre et la durée des invalidités? Est-ce que l'accès plus restreint à certains professionnels (physiothérapeutes, psychologues) retardera la réadaptation et le retour au travail? Beaucoup d'inconnues qui pourraient avoir un impact négatif sur l'expérience des régimes en invalidité.

Mises à pied ou fins d'emploi

Ces situations ont entraîné une baisse des primes pour les assureurs. Si cette baisse s'accompagne d'une hausse des prestations payées, des augmentations de primes sont à prévoir. Des modifications de régimes devront peut-être être envisagées pour contrer les hausses de coûts.

Il y a encore beaucoup d'incertitudes quant aux effets de la COVID-19 sur nos régimes d'assurance collective. Souhaitons qu'ils soient limités pour que nous puissions continuer de profiter de cette précieuse couverture sans subir d'importantes augmentations de coûts!

Pour toute question concernant le régime d'assurance collective, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 951-3343, poste 1250, ou à mjpelletier@fqm.ca. C'est avec plaisir que nous vous répondrons. ■

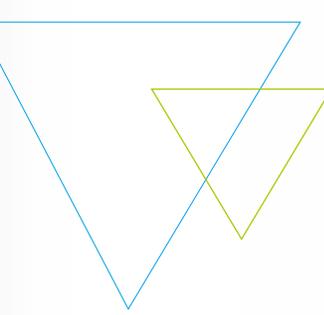


**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Assurance collective



POUR TOUS VOS BESOINS EN **ASSURANCE COLLECTIVE,** COMPTEZ SUR L'ÉQUIPE DE LA FQM

Découvrez les avantages du régime d'assurance collective conçu pour répondre aux besoins des municipalités :

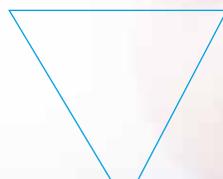
- ▶ Des tarifs compétitifs
- ▶ Un régime flexible et des protections généreuses
- ▶ Des frais d'administration fixes jusqu'au 31 décembre 2027
- ▶ Un fonds de stabilisation pour limiter les augmentations

De plus, bénéficiez de nos conseils personnalisés!

1 866 951-3343
fqm.ca



ADMQ | Association des
directeurs municipaux
du Québec
STIMULER L'EXCELLENCE



Calendrier des FORMATIONS

en **webinaire** automne 2020



Formations par **excellence** pour les gestionnaires municipaux

SEPTEMBRE

Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme : les outils à votre disposition et développements récents

9 septembre de 10 h à 11 h 15

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

DHC Avocats

Capter et diffuser les séances du conseil : est-ce une bonne idée ?

16 septembre de 10 h à 11 h

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

PFD avocats

SEAO – Une démarche pas à pas concernant les principales actions à poser

18 septembre de 9 h 30 à 11 h

Gratuit pour les membres ADMQ

Rendez-vous technique de l'ADMQ : Bionest

22 septembre de 10 h à 11 h

Gratuit pour les membres ADMQ

OCTOBRE

Réussir les séances du conseil

7 octobre de 10 h à 11 h 30

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Tremblay Bois

Rendez-vous technique de l'ADMQ : CN

9 octobre de 10 h à 11 h

Gratuit pour les membres ADMQ

Les alternatives de financement des infrastructures municipales

14 octobre de 10 h à 11 h 15

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Dunton Rainville

Rendez-vous technique de l'ADMQ : Hydro-Québec

20 octobre de 10 h à 11 h

Gratuit pour les membres ADMQ

Projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités

21 octobre de 10 h à 11 h 15

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Therrien Couture Jolicoeur

DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ

Programme de formation en ligne menant au titre de Directeur municipal agréé (DMA) : la formation par excellence pour les gestionnaires municipaux.

Inscrivez-vous au admq.qc.ca



NOVEMBRE

Le règlement de gestion contractuelle – les avantages et inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour les contrats de moins de 105 700 \$

4 novembre de 10 h à 11 h 15

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Vox Avocat(e)s

ABC/DG cohorte 3 (en salle à Québec)

10 et 11 novembre de 8 h à 16 h 30

Rendez-vous technique de l'ADMQ : Bourget

12 novembre de 10 h à 11 h

Gratuit pour les membres ADMQ

Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux

19 novembre de 9 h 30 à 11 h

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Lavery

L'ABC de l'expropriation

25 novembre de 10 h à 11 h 30

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

Morency Avocats

DÉCEMBRE

Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances

9 décembre de 10 h à 11 h 30

99 \$ pour les membres et 152 \$ pour les non-membres

PFD avocats

Pour les descriptions, de l'information ou l'inscription
admq.qc.ca • formation@admq.qc.ca